

**ENTENTE PORTANT SUR LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES
À LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATIONS FAITES EN APPLICATION
DE LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ
ET EN SERVICES SOCIAUX**

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, M. Gaétan Barrette, pour et au nom du gouvernement du Québec agissant par monsieur Michel Fontaine, sous-ministre de la santé et des services sociaux;

ci-après appelé le « Ministre »

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, chapitre R-5) ayant son siège au 1125, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1S 1E7, représentée par monsieur Jacques Cotton, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes

ci-après appelée la « Régie »

ET

L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), ayant son siège social au 2535 boulevard Laurier, 5^e étage, Québec (Québec), G1V 4M3 et représenté par son président-directeur général, docteur Luc Boileau, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après appelé l'« Institut »

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (ci-après « *Loi sur l'Institut* »), l'Institut a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux et plus particulièrement, à évaluer les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels ainsi que d'exécuter tout autre mandat que lui confie le Ministre;

ATTENDU QUE l'article 6 de la *Loi sur l'Institut* prévoit que pour l'élaboration de ses recommandations et guides, l'Institut prend en compte divers facteurs s'appuyant notamment sur une revue systématique des données de la recherche, sur des évaluations économiques, sur des données cliniques ainsi que sur l'analyse des données québécoises disponibles sur les besoins, les ressources, les services et les médicaments ;

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur l'Institut* prévoit que l'Institut doit évaluer la valeur thérapeutique d'un médicament, incluant la justesse du prix; le rapport entre le coût et l'efficacité du médicament ainsi que les conséquences de l'inscription du médicament à la liste sur la santé de la population et sur les autres composantes du système de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QUE l'Institut doit, pour réaliser ses attributions, obtenir des renseignements détenus par la Régie ainsi que des renseignements détenus par le Ministre dont certains sont hébergés à la Régie conformément à l'*Entente-cadre sur le dépôt de renseignements en matière de santé et de services sociaux* conclue le 13 mars 2012 entre le Ministre et la Régie ;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur l'Institut*, l'Institut peut requérir d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, ci-après « *Loi sur l'accès* ») les renseignements personnels qu'il demande et qui sont nécessaires à la réalisation d'études ou d'évaluations faites en application des articles 5 à 7 de la *Loi sur l'Institut*, notamment, établir des trajectoires de soins et de services, étudier l'évolution de certaines maladies et problèmes de santé ou de services sociaux et en déterminer l'ampleur, connaître le niveau d'utilisation des services, des technologies, des modes d'intervention et des médicaments ou évaluer les impacts sur les différentes ressources impliquées du système de santé et de services sociaux ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'accès*, le Ministre peut, sans le consentement des personnes concernées, communiquer à l'Institut les renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions, notamment, la réalisation d'études et d'évaluations faites en application des articles 5 à 7 de la *Loi sur l'Institut* ;

ATTENDU QU'en vertu du douzième alinéa de l'article 67 de la *Loi sur l'assurance maladie* (RLRQ, chapitre A-29) et de l'article 68 de la *Loi sur l'accès* la Régie peut, sans le consentement des personnes concernées, communiquer à l'Institut les renseignements nécessaires à l'application de la *Loi sur l'Institut*, notamment, la réalisation d'études et d'évaluations faites en application des articles 5 à 7 de cette loi;

ATTENDU QUE selon l'approche méthodologique définie aux annexes 4 et 5, les renseignements qui seront communiqués à l'Institut résultent essentiellement de la comparaison de fichiers médicaux-administratifs et de l'extraction de certains renseignements identificatoires détenus à la Régie, notamment afin de créer un identifiant unique anonyme pour ses banques de renseignements et celles du Ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 70 de la *Loi sur l'accès*, une entente visée à l'article 68 de la *Loi sur l'accès* doit être soumise à la Commission d'accès à l'information pour avis;

ATTENDU QUE l'utilisation par l'Institut des renseignements personnels détenus par le Ministre et la Régie, couverte par cette entente, doit se limiter uniquement aux fins prévues dans la planification triennale de l'Institut qui doit être approuvée par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur l'Institut*, dans le cadre de l'application de la *Loi sur l'accès*, l'Institut doit prendre des mesures de sécurités propres à assurer la protection des renseignements personnels qu'il recueille;

ATTENDU QUE l'Institut a adopté une politique relative à la sécurité et à la protection des renseignements approuvée par le Ministre et qu'il entend établir des procédures spécifiques afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre de la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1 OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de déterminer les conditions et modalités par lesquelles la Régie et le Ministre communiquent des renseignements personnels nécessaires à l'Institut pour :

- Réaliser les projets faits en application des articles 5 à 7 de la *Loi sur l'Institut* qui sont inscrits dans son plan triennal d'activités, pour, notamment, établir des trajectoires de soins et de services, étudier l'évolution de certaines maladies et problèmes de santé ou de services sociaux et en déterminer l'ampleur, connaître le niveau d'utilisation des services, des technologies, des modes d'intervention et des médicaments ou évaluer les impacts sur les différentes ressources impliquées du système de santé et de services sociaux.

2 PROJETS INCLUS À L'ENTENTE

Cette entente couvre les 90 projets du plan triennal d'activités 2016-2019 de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels. La liste de ces 90 projets ainsi que les banques de données nécessaires à leur réalisation sont présentées à l'annexe 1.

2.1 Addendum pour les nouveaux projets, en cours du plan triennal d'activités

En cours d'année, les nouveaux projets de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels devront faire l'objet d'une mise à jour du plan triennal d'activités de l'Institut et d'un addendum à la présente entente qui sera soumis pour avis à la Commission d'accès à l'information du Québec. Le modèle d'addendum pour inclure de nouveaux projets à l'entente est présenté à l'annexe 2.

2.2 Addendum cadre pour les nouveaux plans triennaux d'activités

Un addendum cadre à l'entente sera soumis pour avis à la Commission d'accès à l'information du Québec pour chacun des nouveaux plans triennaux d'activités de l'Institut, suite à l'approbation du nouveau plan triennal par le Ministre. Cet addendum cadre présentera la liste des projets du nouveau plan triennal d'activités de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels. L'addendum cadre présentera cette liste de projets sur le modèle de l'annexe 1.

3 RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS ET MODALITÉS DE TRANSMISSION

3.1 Renseignements communiqués

Les renseignements communiqués en vertu de la présente proviennent des banques de données de la Régie, des banques de données du Ministre hébergées à la Régie ou des banques de données du Ministre non hébergées à la Régie identifiées à l'annexe 3.

La liste des renseignements communiqués à l'Institut, nécessaires à ses travaux, est énumérée à l'annexe 6.

Des tables de références pour chacun des renseignements communiqués seront également accessibles pour l'Institut.

3.2 Moyens de communication

La plupart des renseignements communiqués à l'article 3.1 sont rendus accessibles à l'Institut par l'entremise de vues conçues par la Régie, sur son entrepôt de données, suivant les modalités prévues à la présente entente. En tout temps, les renseignements communiqués par le biais des vues demeurent dans l'environnement technologique de la Régie, sauf pour la communication à un tiers prévue à l'article 6. De façon transitoire, certains de ces renseignements seront transmis à l'Institut au moyen d'une télécommunication sécurisée sur un support faisant appel aux technologies de l'information.

La structure des données respecte le format convenu entre les parties. La communication s'effectue par tout mode de transmission approprié au support choisi, notamment par messagerie spécialisée dans le transport sécuritaire ou par télécommunication sécurisée.

Les parties conviennent que les communications prévues par la présente entente peuvent s'effectuer auprès et par l'entremise des mandataires de chacune des parties.

3.3 Modalités d'accès aux renseignements

Après s'être identifié de façon non équivoque à partir d'un poste de travail se trouvant dans ses locaux, l'Institut peut programmer des requêtes pour faire des sélections et des extractions de données à partir de ces vues, toujours en demeurant dans l'environnement technologique de la Régie. L'Institut peut également conserver dans cet environnement, les résultats des requêtes qu'il a effectuées.

Lors de la création des vues par la Régie, les renseignements identificatoires de la personne assurée sont utilisés pour créer un identifiant permanent banalisé spécifique à la réalisation des travaux concernés par la présente entente.

Les vues ainsi rendues disponibles à l'Institut utiliseront toujours cet identifiant banalisé de la personne assurée afin de pouvoir faire le lien entre les différentes vues. L'annexe 4 présente le processus de création des vues et de l'anonymisation des renseignements.

La consultation et l'utilisation à distance des renseignements se font par un lien de télécommunication sécurisé, à partir d'un poste de travail identifié, dans les locaux de l'Institut, après que l'utilisateur de l'Institut se soit identifié de façon non équivoque auprès de la Régie. L'utilisateur

est ainsi réputé avoir réalisé l'action en cause. De son côté, la Régie met en place des moyens permettant d'assurer à l'utilisateur à l'Institut que la communication qu'il a initiée est réellement effectuée avec la Régie et conserve le journal des communications de l'Institut avec l'entrepôt de données.

Les requêtes sont formulées à l'aide d'un logiciel reconnu par la Régie. Les résultats des requêtes à partir des vues, ainsi que les renseignements pour les projets de jumelage doivent demeurer à même l'entrepôt de données de la Régie dans un espace de travail dédié à l'Institut, sauf pour la communication à un tiers prévue à l'article 6. L'Institut veille à la gestion des données contenues dans l'espace de travail qui lui est dédié, notamment la destruction de ses données. La Régie effectue des copies de l'espace de travail dédié à l'Institut selon les règles en vigueur.

Les renseignements, une fois qu'ils sont rendus accessibles, peuvent être consultés et utilisés aux heures normales d'affaires de la Régie et ce, selon la garantie de disponibilité des services électroniques en vigueur à la Régie. Toutefois, les renseignements peuvent être accessibles en dehors de cette plage horaire, mais sans garantie de disponibilité de la part de la Régie. De plus, la Régie se dégage de toute responsabilité relative à la disponibilité des équipements et des réseaux de télécommunication dont elle ne peut assurer le contrôle.

La Régie met à la disposition de l'Institut des services de soutien selon les modalités habituelles de la Régie en cette matière.

3.4 Type de travaux possibles

Il existe trois types de travaux pouvant être concernés par la présente entente :

- (Type A): Cohorte de départ et renseignements obtenus uniquement à partir de renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques confiées du Ministre;
- (Type B): Cohorte de départ et renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie jumelés avec des renseignements provenant de banques du Ministre non hébergées à la Régie;
- (Type C): Cohorte de départ constituée par le Ministre à partir des banques du Ministre non hébergées à la Régie jumelée à des renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie et des banques du Ministre non hébergées à la Régie;

Pour les travaux de type A, l'Institut pourra exécuter les extractions et le jumelage lui-même à partir de vues préparées par la Régie.

Pour les travaux de type B et C, l'Institut enverra une demande écrite au Ministre et à la Régie afin de préciser les paramètres de la cohorte et les renseignements demandés dans chacune des banques de données du Ministre non hébergées par la Régie.

Pour les travaux de type B et C, le Ministre transmettra à la Régie les fichiers requis (décès, mortinaissance, naissance et APR-DRG) afin de permettre la création d'un identifiant permanent banalisé spécifique. La définition de chacun des types de travaux et les processus de jumelage, d'anonymisation et de communication des renseignements y étant rattachés sont décrits à l'annexe 5.

4 OBLIGATIONS DÉCOULANT DE LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

L'Institut reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont communiqués. À cette fin, l'Institut s'engage à :

- a) ne pas donner accès à ces renseignements à d'autres personnes que ses employés dûment autorisés et pour qui la connaissance des renseignements est nécessaire à l'exécution de leurs fonctions;
- b) appliquer aux renseignements ainsi recueillis les mesures de sécurité qu'il applique à tous les renseignements confidentiels qu'il détient pour l'application de la Loi sur l'Institut, conformément à sa politique;

- c) conserver de manière sécuritaire les renseignements reçus des autres parties et les détruire, de façon sécuritaire, dès que l'objet pour lequel ils ont été obtenus a été accompli;
- d) aviser immédiatement les responsables désignés des autres parties de tout manquement aux mesures de sécurité et de tout événement pouvant porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements ;
- e) collaborer à toute enquête ou vérification concernant le respect de la confidentialité des renseignements communiqués.

Afin de s'assurer que l'accessibilité aux renseignements communiqués soit restreinte aux seuls employés autorisés, dans les quinze (15) jours de l'entrée en vigueur de la présente entente, l'Institut nomme les personnes autorisées à recevoir les renseignements et fournit aux autres parties une liste des personnes ainsi autorisées, qu'il tient à jour, et qui indique :

- a) leurs nom et prénom ;
- b) leurs titre et fonction ;
- c) leurs adresse et numéro de téléphone au travail.

L'Institut s'engage à effectuer une reddition de comptes aux parties, conformément à l'article 8 de la présente entente.

Les mesures de sécurité relatives à l'intégrité physique des lieux où sont stockés les renseignements transférés sont conformes aux normes, pratiques et politiques en vigueur au sein de chaque organisme.

Chaque partie s'engage à prendre fait et cause pour la partie qui émet les données si une poursuite était dirigée contre cette dernière en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la partie qui reçoit par son fait ou celui de ses préposés, employés ou de ses mandataires.

L'Institut s'engage à n'utiliser les renseignements qui lui sont communiqués dans le cadre de la présente entente que pour les fins pour lesquelles ils ont été obtenus.

5 POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

La politique de l'Institut relative à la sécurité et à la protection des renseignements, approuvée par le Ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 12 de la Loi sur l'Institut, est présentée à l'annexe 7. Afin de protéger les renseignements personnels obtenus dans le cadre de cette entente, l'Institut met en place des procédures spécifiques pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces renseignements. Ces procédures portent sur l'utilisation des données, la gestion des accès, la sécurité des données et enfin, le suivi et la surveillance.

6 COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS À UN TIERS

L'Institut s'engage à ne communiquer à toute personne ou organisme les renseignements obtenus dans le cadre de la présente entente que si cette communication est nécessaire à l'exercice d'un mandat ou à l'exécution d'un contrat de service ou d'entreprise confié par écrit, par l'Institut à cette personne ou à cet organisme, aux fins permises en vertu du deuxième alinéa de l'article 12 de la *Loi sur l'Institut*.

La personne ou l'organisme qui exerce un mandat ou qui exécute un contrat de service ou d'entreprise confié par l'Institut est soumis (e) aux obligations prévues à la présente entente.

7 DIFFUSION DES TRAVAUX, RÉSULTATS, ET DOCUMENTS RÉALISÉS À L'AIDE DES RENSEIGNEMENTS

Les travaux, résultats et documents réalisés par l'Institut à l'aide des renseignements qui lui sont communiqués par le Ministre et la Régie en vertu de la présente entente pourront être publiés ou communiqués au public ou à toute personne par l'Institut uniquement dans la mesure où ces travaux, résultats et documents ne permettent pas l'identification d'une personne en particulier.

8 REDDITION DE COMPTES

L'Institut rend compte annuellement à la Commission d'accès à l'information du Québec, à la Régie et au Ministre de l'utilisation des renseignements personnels dans le cadre de cette entente, par le biais d'un rapport d'activités.

Ce rapport d'activités contient, entre autres :

- a) La liste des projets terminés et leurs livrables avec la date de destruction des données, le cas échéant;
- b) La liste des renseignements utilisés pour chacun des projets terminés;
- c) La liste des projets en cours avec leur date de fin prévue;
- d) Le nombre de personnes autorisées à accéder aux vues et aux renseignements personnels;
- e) La survenance de tout événement pouvant porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements.

Un registre concernant la journalisation des accès aux renseignements par l'Institut, tenu par la Régie, devra être disponible sur demande du Ministre.

9 RÉSILIATION

Chaque partie peut, en tout temps, résilier pour cause la présente entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié qui indique les motifs et fixe la date de résiliation, laquelle ne pourra être antérieure au soixantième (60^e) jour suivant la date de l'avis.

La partie qui reçoit l'avis peut, à la satisfaction de l'autre partie, remédier au défaut identifié avant l'expiration du délai imparti pour la résiliation. En pareil cas, l'entente n'est pas résiliée.

Le gouvernement du Québec peut révoquer la présente entente; telle révocation comporte la résiliation automatique de la présente entente à la date du décret du gouvernement, sans que les parties ou l'une d'elles ne soient tenues de payer des dommages-intérêts ou autre compensation à l'autre partie.

La présente entente est automatiquement résiliée si la Commission d'accès à l'information ordonne la destruction de tous les renseignements mentionnés à l'article 3 de la présente entente. Dans ce cas, la partie visée par l'ordonnance en adresse copie aux autres parties et les informe de la destruction des renseignements. L'entente est alors résiliée à la date de l'ordonnance.

En cas de destruction de certains renseignements seulement, l'entente continue d'avoir effet pour les renseignements non détruits. La partie qui recevait les renseignements visés par l'ordonnance peut toutefois mettre fin à l'entente en adressant un avis écrit à l'autre partie. Cet avis doit être transmis par courrier recommandé ou certifié et il fixe la date de la résiliation, laquelle ne peut être antérieure au quinzième (15^e) jour suivant la date de l'avis.

Aucune des parties ne peut être tenue de payer des dommages-intérêts ou autre compensation aux autres parties en cas de résiliation.

10 RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE

En collaboration avec les personnes responsables de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au sein de l'Institut, de la Régie et du Ministre, les personnes responsables de l'application de la présente entente sont celles ayant la plus haute autorité au sein des unités et des directions suivantes :

Pour le Ministre :

Responsable de l'accès à l'information
1075, Chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Pour la Régie

Vice-président à l'administration et à la gestion de l'information
1125, Grande Allée Ouest

Québec (Québec) G1S 1E7

Pour l'Institut:

Vice-président, Science et gouvernance clinique
2021, Avenue Union, bureau 10.083
Montréal (Québec) H3A 2S9

11 AVIS

Tout avis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en main propre ou transmis par poste recommandée ou par messenger, à l'adresse de la partie concernée telle qu'indiquée ci-après :

Pour le Ministre :

Le secrétaire général
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Ste-Foy, 14^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Pour la Régie :

La secrétaire générale
Régie de l'assurance maladie
1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 1E7

Pour l'Institut:

Secrétariat général
Institut national d'excellence en santé et services sociaux
2535, boulevard Laurier, 5^e étage
Québec (Québec), G1V 4M3

12 COÛTS

Les parties conviennent que tous les coûts rattachés à la présente entente doivent être assumés entièrement par l'Institut.

13 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

La présente entente entre en vigueur sur apposition de la dernière signature, après l'émission d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

Elle est d'une durée d'une année à compter de son entrée en vigueur. Elle se renouvelle aux mêmes conditions par tacite reconduction pour des périodes additionnelles et successives d'une année chacune, sauf si l'une des parties transmet à l'autre partie, au moins soixante (60) jours avant la date d'échéance annuelle, un avis déclarant qu'elle entend y mettre fin.

14 MODIFICATIONS

Outre la désignation des responsables de l'entente qui peut être modifiée sur simple avis écrit de la partie désirant effectuer cette modification, toute modification à la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite signée par toutes les parties. Cette modification ne peut changer la nature de l'entente et fera partie intégrante de la présente entente.

15 DISPOSITIONS DIVERSES

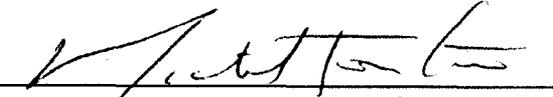
Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente. Les parties déclarent en avoir pris connaissance et en acceptent toutes et chacune les clauses.

Les dispositions de la présente entente relatives à la confidentialité et à l'usage des renseignements communiqués demeurent en vigueur malgré la terminaison de l'entente.

EN FOI DE QUOI, la présente entente est signée en trois (3) exemplaires

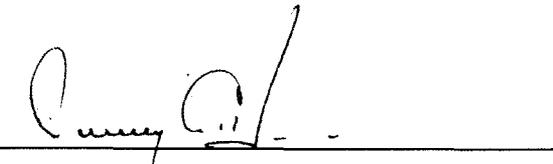
À Québec, ce 1^{er} septembre 2016

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Par : 
2016-09-01
Michel Fontaine, sous-ministre

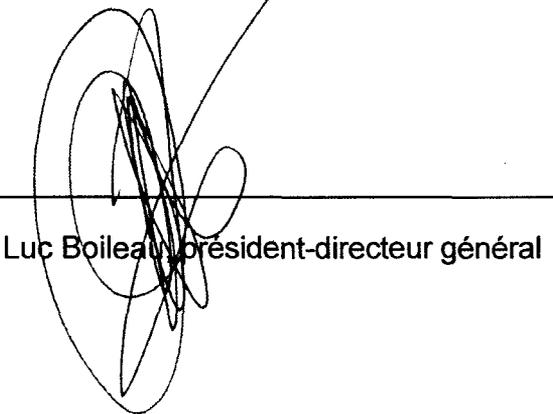
À Québec, ce 11 août 2016

Régie de l'assurance maladie du Québec

Par : 
Jacques Cotton, président-directeur général

À Montréal, ce 28 juillet 2016

Institut national d'excellence en santé et services sociaux

Par : 
Luc Boileau, président-directeur général

ANNEXE 1

LISTE DES PROJETS DU PLAN TRIENNAL D'ACTIVITÉS 2016-2019 DE L'INESSS

Cette annexe présente la liste des 90 projets du Plan triennal d'activités 2016-2019 nécessitant l'accès aux banques de données médico-administratives.

| Fichiers sur les inscriptions* | Banques de données |
|--|---|
| FIPA : Fichier d'inscription des personnes assurées FIP : Fichier d'inscription des professionnels GMF/GRL : Fichier d'inscription auprès des médecins de famille ADM-MED : Fichier d'admissibilité au régime général d'assurance médicaments | MED : Services pharmaceutiques MOD : Services rémunérés à l'acte MED-ÉCHO : Maintenance et exploitation des données pour l'étude de la clientèle hospitalière I-CLSC : Système d'information sur la clientèle et les services des CSSS BDCU : Banque de données communes des urgences RQC : Registre québécois sur le cancer SIRTQ : Système d'information du registre des traumatismes du Québec PIJ : Banque de données sur les services en centres jeunesse APR-DRG : Performance hospitalière (J57) DÉCÈS : Fichiers des décès RED/D (K29) / Mortinai-sances RED/M (K29) / Naissances RED/NV (K29) |

* Dans les tableaux qui suivent, les fichiers d'inscription ne sont pas mentionnés, car ils sont toujours nécessaires lors de l'utilisation des banques de données qui leur sont associées (par exemple, on a toujours besoin du fichier d'admissibilité au régime général d'assurance médicaments lorsqu'on utilise les données de la banque sur les services pharmaceutiques).

| Prévention clinique et gestion des maladies chroniques en 1re ligne | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|--|---|-----------------------|----------------------|--|
| Instauration d'une veille technologique basée sur les données probantes afin de documenter les pratiques actuelles reconnues et les pratiques innovantes | Rapports périodiques de veille CoMPAS | Avril 2016 | En continu | MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU, APR-DRG, RQC, DÉCÈS |
| Mise au point d'une méthodologie de priorisation à partir de la mesure des hospitalisations évitables | Cadre méthodologique et outil de priorisation | Janv. 2016 | Nov. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU, APR-DRG, RQC, DÉCÈS |
| PRIORISATION : Optimiser les mécanismes de priorisation de l'Institut en outillant les parties prenantes à la décision. Produits d'analyse (médicaments, laboratoires, services sociaux, hospitalisations, etc.) | Rapport | Avril 2016 | Sept. 2017 | MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU, APR-DRG, RQC, DÉCÈS, PIJ |
| Analyses de biologie médicale / Produits sanguins stables et thérapies cellulaires | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Mise à jour du Répertoire québécois et système de mesure des procédures de biologie médicale (trois avis par année) | Avis au ministre | En continu | En continu | MED, MOD, MED-ÉCHO |
| Outil d'usage judicieux (microbiologie) – les analyses seront déterminées ultérieurement après discussion avec le MSSS | Outil d'usage judicieux | Janv. 2016 | Oct. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO |
| Impacts budgétaires de l'utilisation des tests d'amplification des acides nucléiques pour le diagnostic du virus influenza | Note informative | Déc. 2016 | Juil. 2017 | MED, MOD, MED-ÉCHO |
| Pertinence des envois de prélèvements en pathologie pour analyse | Note informative | Févr. 2016 | Nov. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO |
| Produits sanguins stables – Avis au ministre de la Santé et des Services sociaux | Avis au ministre | Janv. 2016 | Nov. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO |

| Usage optimal du médicament | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|--|---|-----------------------|----------------------|---|
| Statines | Avis, produits dérivés, outils cliniques et guide d'usage optimal | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO |
| Troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) | Portrait d'usage et Avis | En cours | Juin 2017 | MED, MOD |
| Guides en antibiothérapie (13 guides) | Guide d'usage optimal (mise à jour), un guide de novo et des outils cliniques | En cours | Avril 2017 | MED, MOD |
| Immunoglobulines en neurologie | Guide d'usage optimal et avis | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD |
| Hépatite C | Tableau de concordance avec critères de remboursement | En continu | En continu | MED, MOD |
| Bandelettes | Avis | En cours | Juil. 2016 | MED, MOD |
| Ostéoporose | Guide d'usage optimal et avis | À préciser | À préciser | MED, MOD MED-ÉCHO, Décès |
| Chutes des personnes âgées et médicaments | À déterminer | À préciser | À préciser | MED, MOD MED-ÉCHO |
| Traitement oral de la blépharite | Guide d'usage optimal | À préciser | À préciser | MED, MOD |
| Traitement du zona oculaire | Guide d'usage optimal | À préciser | À préciser | MED, MOD |
| Guides ITSS (guide symptomatique, syphilis, herpès génital, condylomes) | Guide d'usage optimal (mise à jour) | À préciser | À préciser | MED, MOD |
| Dégénérescence maculaire liée à l'âge et usage d'anti-VEGF | Guide d'usage optimal | À préciser | À préciser | MED, MOD |
| Nouveaux anticoagulants oraux (NACO) | Guide d'usage optimal (mise à jour) | À préciser | À préciser | MED, MOD |
| Évaluation des médicaments aux fins d'inscription | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Évaluation des médicaments novateurs | Avis de mises à jour des listes | En continu | En continu | MED, MOD RQC, MED-ÉCHO, DÉCÈS |
| Évaluation des médicaments génériques | Avis de mises à jour des listes | En continu | En continu | MED, MOD |
| Déficience physique (DP), déficience intellectuelle (DI) et trouble du spectre de l'autisme (TSA) | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Avis sur l'organisation du continuum et la dispensation des services aux enfants âgés de 2 à 9 ans présentant un trouble primaire ou une hypothèse de trouble primaire du langage | Avis | En cours | Juin 2017 | MED, MOD I-CLSC |
| Guide de pratique sur l'efficacité des pratiques et outils d'intervention auprès des jeunes de 6 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle | Guide de pratique | En cours | Déc. 2017 | MED, MOD I-CLSC |
| Portrait de la répartition du temps clinique et administratif des intervenants des programmes-services DITSA-DP et identification d'écart qui pourraient mener à des pistes d'amélioration des pratiques | Portrait et rapport d'analyse | À préciser | À préciser | MED, MOD I-CLSC |
| Recension des écrits sur les meilleures pratiques et l'organisation des services en matière de réadaptation physique au sein de différentes juridictions (au plan national et international) | À préciser | À préciser | À préciser | MED, MOD I-CLSC, MED-ÉCHO, SIRTQ |
| Recension des meilleures pratiques et continuum optimaux en matière d'options résidentielles pour les personnes présentant une DI, un TSA ou une DP | À préciser | À préciser | À préciser | MED, MOD I-CLSC |

| Jeunes en difficulté (JED) | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|--|---|-----------------------|----------------------|---|
| Continuum jeunesse et intégration des services (meilleures pratiques, trajectoires) | Avis | À préciser | À préciser | MED, MOD I-CLSC, PIJ |
| Recommandations sur les ajustements à apporter au programme PQJ en vue de sa mise à jour (avec la collaboration du MSSS) | Rapport | En cours | Déc. 2016 | PIJ |
| Avis sur les meilleures pratiques auprès des enfants (6-12 ans) présentant des problèmes sérieux de comportement, et de leurs familles | Avis | À préciser | À préciser | MED, MOD I-CLSC, PIJ |
| Portrait annuel de la situation des enfants desservis en vertu de la LPJ et la LSJPA | Bilan annuel DPJ-DP | En continu | En continu | PIJ |
| Révision du cadre de référence à l'application des mesures en protection de la jeunesse | Cadre de référence | En cours | Déc. 2017 | PIJ |
| Portrait des indicateurs de suivi clinique du projet <i>Gestion fondée sur les indicateurs de suivi clinique</i> en protection de la jeunesse | Portrait longitudinal de trajectoire de services (provincial et régional) | En continu | En continu | PIJ |
| Identification des meilleures pratiques en matière de transition à la vie adulte pour des jeunes présentant un profil clinique complexe | À déterminer | En cours | À préciser | MED, MOD I-CLSC, PIJ |
| Identification des meilleures pratiques en matière d'intervention auprès de jeunes hébergés en centre jeunesse à risques de fugues | Portrait des pratiques actuelles, identification des meilleures pratiques et avis | À préciser | Oct. 2017 | MED, MOD I-CLSC, PIJ |
| Identification de balises précisant les responsabilités du DPJ-DP en regard du paiement et de la réalisation d'expertises externes en matière LSJPA (avec la collaboration du MSSS) | Rapport | Avril 2016 | À préciser | PIJ |
| Consolidation du déploiement de l'approche <i>S'occuper des enfants</i> (SOCEN) | Mandat confié de soutien à l'implantation | En cours | Juin 2017 | MED, MOD I-CLSC, PIJ |
| Contribution d'expertise conseil particulièrement au regard de l'application de la LPJ, de la LSJPA et en matière d'adoption. | Contribution d'expertise aux travaux du MSSS et rapports d'analyse | En cours | À préciser | PIJ |
| Soutien à l'autonomie de la personne âgée (SAPA) | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Identifier les pratiques ailleurs au Canada et dans d'autres pays concernant l'encadrement de la qualité des services et la sécurité des résidents habitant dans des résidences pour personnes âgées | À préciser | À préciser | À préciser | I-CLSC, MED, MOD MED-ÉCHO, DÉCÈS |
| Identifier les zones d'optimisation potentielles, l'utilisation appropriée, ainsi que l'innocuité et la sécurité des outils de dépistage et d'appréciation des besoins spécifiques aux proches aidants de toutes clientèles recevant du soutien à domicile | À préciser | À préciser | À préciser | I-CLSC, MED, MOD MED-ÉCHO, DÉCÈS |
| Identifier les mécanismes d'assurance de la qualité du milieu de vie en CHSLD et en RI/RTF utilisés ailleurs au Canada et dans d'autres pays | À préciser | À préciser | À préciser | I-CLSC, MED, MOD MED-ÉCHO, DÉCÈS |

| Dépendance et itinérance | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|--|---|-----------------------|----------------------|---|
| Cadre de référence clinique relatif aux Services externes intensifs pour la clientèle jeunesse présentant un problème de dépendance | Cadre de référence clinique | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC |
| Portraits des services de désintoxication (services spécialisés) | Portrait | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC |
| Stratégie de soutien à la mise en place des meilleures pratiques s'adressant aux personnes présentant des troubles concomitants en dépendance et en santé mentale dans les centres de réadaptation pour les personnes ayant une dépendance (CRD) | Mandat confié de soutien à l'implantation | Mars 2016 | Déc. 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC |
| Avis sur les pratiques d'intervention précoce auprès des adolescents présentant un problème de dépendance | Avis | À préciser | À préciser | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC |
| Services généraux, activités cliniques et d'aide – Services sociaux généraux | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Contribution aux travaux nationaux visant l'amélioration de l'accès aux soins et aux services professionnels de première ligne | À préciser | À préciser | À préciser | I-CLSC |
| Mise à jour et bonification de l'avis de l'INESSS portant sur l' <i>Efficacité des interventions sociales et psychologiques de courte durée : revue systématique</i> | Avis | À préciser | À préciser | I-CLSC |
| Analyse des écarts entre la pratique et les standards en matière d'intervention de crise dans le milieu 24/7 | Rapport d'analyse | À préciser | À préciser | I-CLSC |
| Santé mentale | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Portrait des interventions pharmacologiques et des services psychosociaux utilisés dans le traitement du TDAH chez les personnes de 25 ans et moins | Portrait | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU SIRTQ, PIJ |
| Avis pour optimiser les pratiques cliniques et l'usage des médicaments dans le traitement du TDAH au Québec | Avis | En cours | Juin 2017 | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC, BDCU SIRTQ, PIJ |
| Avis sur les modalités d'accessibilité aux services de psychothérapie | Avis | En cours | À préciser | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC |
| Identification des meilleures pratiques et modalités d'intervention de 1 ^{re} ligne en santé mentale | À préciser | À préciser | À préciser | MED, MOD MED-ÉCHO, I-CLSC |
| Identification et harmonisation des meilleures pratiques en lien avec la gestion du risque suicidaire et des comportements d'automutilation chez les jeunes hébergés en centres de réadaptation | À préciser | En cours | À préciser | PIJ |
| Soutien à l'implantation du protocole d'intervention révisé en santé mentale ou en situation de risque suicidaire dans les CISSS et CIUSSS (mission C.J) (collaboration avec le MSSS) | Mandat confié de soutien à l'implantation | À préciser | À préciser | PIJ |
| Analyse des outils existants permettant d'établir le portrait et le suivi de l'état de santé mentale des jeunes hébergés en centre de réadaptation (collaboration avec le MSSS) | Rapport d'analyse | À préciser | À préciser | PIJ |
| Identification des meilleures pratiques d'intervention précoce auprès des jeunes atteints d'un premier épisode psychotique | À préciser | À préciser | À préciser | MED, MOD, MED-ÉCHO, I-CLSC |

| Traumatologie | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|--|---|-------------------|-------------------|---|
| Finalisation du 4 ^e cycle d'évaluation des Centres de traumatologie primaire, secondaire et tertiaire | Recom. au MSSS – Avis de désignation des installations | En cours | Juin 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Rapport synthèse du 4 ^e cycle d'évaluation | Rapport d'analyse | En cours | Juin 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Rapport d'état de situation de la traumatologie au Québec (2009-2015) | Rapport d'analyse | En cours | Juin 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Révision du cadre d'évaluation de la qualité des centres de traumatologie primaire, secondaire et tertiaire | Rapport | En cours | Août 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Organisation des services pédiatriques : État de situation provincial et recommandations | Rapport d'analyse et recommandations | En cours | Juin 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Soutien à l'implantation et à l'évaluation de l'implantation de la nouvelle Échelle de triage préhospitalier en traumatologie au Québec | Rapport d'analyse de l'implantation | En cours | Déc. 2017 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Évaluation des Consortiums TCC modéré-grave | Rapports d'analyse par consortium et recommandations | Sept. 2016 | Juin 2018 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Cadre d'organisation des services de suivi long terme des blessés médullaires au Québec | Avis | Janv. 2017 | Déc. 2017 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Comité d'implantation des recommandations du MEES-MSSS sur les commotions cérébrales dans les sports et dans les activités de loisirs | Outils de soutien à la pratique et du matériel de formation | Févr. 2016 | Déc. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Avis sur le contenu des « Orientations ministérielles pour la prise en charge des traumatismes cranio-cérébraux légers 2015-2010 » au regard des nouvelles données probantes disponibles | Revue systématique de la littérature et avis et recommandations | Mars 2016 | Sept. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Soutien à la mise en œuvre des indicateurs de qualité pour la clientèle des deux centres d'expertise pour grands brûlés | Tableau de bord et rapport d'implantation | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |
| Activités de soutien au réseau en continu | Contribution d'expertise | <i>En continu</i> | <i>En continu</i> | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG, SIRTQ, DBCU, DÉCÈS |

| Cardiologie | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|---|--|-----------------------|----------------------|---|
| Traitement de l'AVC ischémique par thrombectomie | Portrait – résultats de l'évaluation terrain et standards de pratique | Nov. 2015 | Mars 2018 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Défibrillateurs et thérapie de resynchronisation | Portrait – résultats de l'évaluation terrain, Standards de pratique et évaluation défibrillateur sous-cutané | Oct. 2015 | Déc. 2017 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Dispositifs d'interventions percutanées sur la valve mitrale | Évaluation de technologie et Standards de pratique | À préciser | À préciser | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Programme TAVI (valve aortique percutanée) | Standards de qualité et rapport d'évaluation terrain 2015-2016 | En cours | Déc. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Programme DAV (dispositif d'assistance ventriculaire) | Portrait – résultats de l'évaluation terrain 2013-2015 | En cours | Sept. 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| IAMEST (Infarctus aigu du myocarde avec surélévation du segment ST) | Rapport d'évaluation terrain-angioplastie primaire, traitement thrombolytique et standards de qualité | En cours | Juin 2016 | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Stratégies de revascularisation en maladie coronarienne – comparaison de l'approche chirurgicale et percutanée chez les patients avec atteinte multivaisseaux | Portrait – résultats de l'évaluation terrain et suivi long terme et Standards de qualité | À préciser | À préciser | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Investigation invasive de la maladie coronarienne (coronographie) et stratégie de revascularisation percutanée (ICP) | Portrait – Standards de qualité | À préciser | À préciser | MED, MOD, MED-ÉCHO, APR-DRG |
| Cancérologie | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
| Comparaison des stratégies de dépistage opportuniste du cancer du col de l'utérus utilisant le test VPH et/ou la cytologie (test de PAP) | Note informative | En cours | Sept. 2016 | MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Tests permettant la détection des cellules tumorales circulantes | Synthèse | En cours | Avril 2016 | MOD |
| Chimio-embolisation et cancer hépatique métastatique/cancer du pancréas | Note informative | En cours | Juin 2016 | MOD RQC |
| Indications de l'IRM dans l'investigation et le traitement du cancer du sein | Avis | Janv. 2016 | Nov. 2016 | MOD RQC |
| Indications de la tomographie par émission de positrons (TEP) en oncologie (cancer du poumon, lymphome, cancer du sein, de l'utérus et de la prostate) | Synthèse de littérature | Mars 2016 | Nov. 2016 | MOD RQC |

| | | | | |
|---|------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Cancer du côlon – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi (mise à jour) | Algorithme | En cours | Avril 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Cancer du rectum – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi (mise à jour) | Algorithme | En cours | Avril 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Cancer du poumon – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi (mise à jour) | Algorithme | En cours | Juin 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Maladie de Hodgkin – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi | Algorithme | En cours | Juin 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Cancer du sein – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi | Algorithme | Mars 2016 | Déc. 2016 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Myélomes – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi | Algorithme | Sept. 2016 | Juin 2017 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Mélanome – Algorithmes d'investigation, de traitement et de suivi | Algorithme | Avril 2017 | Déc. 2017 | MED, MOD MED-ÉCHO, RQC |
| Participation à l'évaluation des nouvelles molécules en oncologie | Avis au ministre | <i>En continu</i> | <i>En continu</i> | MED, MOD, RQC, MED-ÉCHO, DÉCÈS |

ANNEXE 2

MODÈLE D'ADDENDUM POUR L'AJOUT DE NOUVEAUX PROJETS À L'ENTENTE

ADDENDUM N^o X À L'ENTENTE PORTANT SUR LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'ÉTUDES ET D'ÉVALUATIONS FAITES EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

ENTRE

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, M. Gaétan Barrette, pour et au nom du gouvernement du Québec agissant par monsieur Michel Fontaine, sous-ministre de la santé et des services sociaux;

ci-après appelé le « Ministre »

ET

LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, chapitre R-5) ayant son siège au 1125, Grande Allée Ouest, Québec (Québec), G1S 1E7, représentée par monsieur Jacques Cotton, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes

ci-après appelée la « Régie »

ET

L'INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), ayant son siège social au 2535 boulevard Laurier, 5^e étage, Québec (Québec), G1V 4M3 et représenté par son président-directeur général, docteur Luc Boileau, dûment autorisé aux fins des présentes;

ci-après appelé l'« Institut »

ATTENDU QUE le Ministre, la Régie et l'Institut ont conclu une entente portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations faites en application de la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux*.

ATTENDU QUE cette entente prévoit, à son article 2, l'ajout des nouveaux projets de l'Institut nécessitant l'accès à des renseignements personnels par un addendum.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent addendum (« addendum no x ») de l'Entente.
2. Les dispositions de l'addendum no x constituent un premier addendum aux modalités de l'Entente.
3. Dans l'éventualité d'un conflit entre l'Entente et l'addendum no x, ce dernier prévaudra.
4. Les articles de l'Entente qui ne sont pas affectés par l'addendum no x demeurent pleinement en vigueur.

5. Le présent addendum a pour objet d'inclure les projets suivants à l'entente portant sur la communication de renseignements nécessaires à la réalisation d'études et d'évaluations faites en application de la loi sur l'Institut.

| Titre du projet | Date de l'ajout du projet dans le Plan triennal 2016-2019 d'activité de l'INESSS | Type de produit ou d'activité | Début anticipé | Fin anticipée | Banques de données nécessaires au projet |
|-----------------|--|-------------------------------|----------------|---------------|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

6. L'addendum n° x entre en vigueur sur apposition de la dernière signature, après l'émission d'un avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

EN FOI DE QUOI, le présent addendum est signé en trois (3) exemplaires

À _____, ce _____ 2016

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Par : _____

Michel Fontaine, sous-ministre

À _____, ce _____ 2016

Régie de l'assurance maladie du Québec

Par : _____

Jacques Cotton, président-directeur général

À _____, ce _____ 2016

Institut national d'excellence en santé et services sociaux

Par : _____

Luc Boileau, président-directeur général

ANNEXE 3

LISTE DES BANQUES DE DONNÉES ET DES RENSEIGNEMENTS VISÉS
PAR LA PRÉSENTE ENTENTE

A) Banque de données de la Régie

Inscriptions

- Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA)
- Fichier d'inscription des professionnels (FIP)
- Fichier d'inscription auprès des médecins de famille (GMF/GRL)

Médicaments

- Fichier d'admissibilité au régime général d'assurance médicaments
- Services pharmaceutiques (MED)

Actes

- Services rémunérés à l'acte (MOD)
- Services rémunérés selon un autre mode (vacation, salaire, mixte)

Fichiers sans renseignement personnel

- Fichier d'inscription des établissements (FIDE)
- Fichier d'information sur les lieux géographiques (FILG)

B) Banques de données du Ministre hébergées à la Régie

- Maintenance et exploitation des données pour l'étude de la clientèle hospitalière (MED-ÉCHO)
- Système d'information sur la clientèle et les services des CSSS (I-CLSC)
- Banque de données communes des urgences (BDCU)
- Registre québécois sur le cancer (RQC)
- Système d'information du registre des traumatismes du Québec (SIRTQ)
- Banque de données sur les services en centres jeunesse (PIJ). *Cette banque ne contient pas d'identifiant sur les personnes.*

C) Banques de données du Ministre non hébergées à la Régie

Hospitalisation

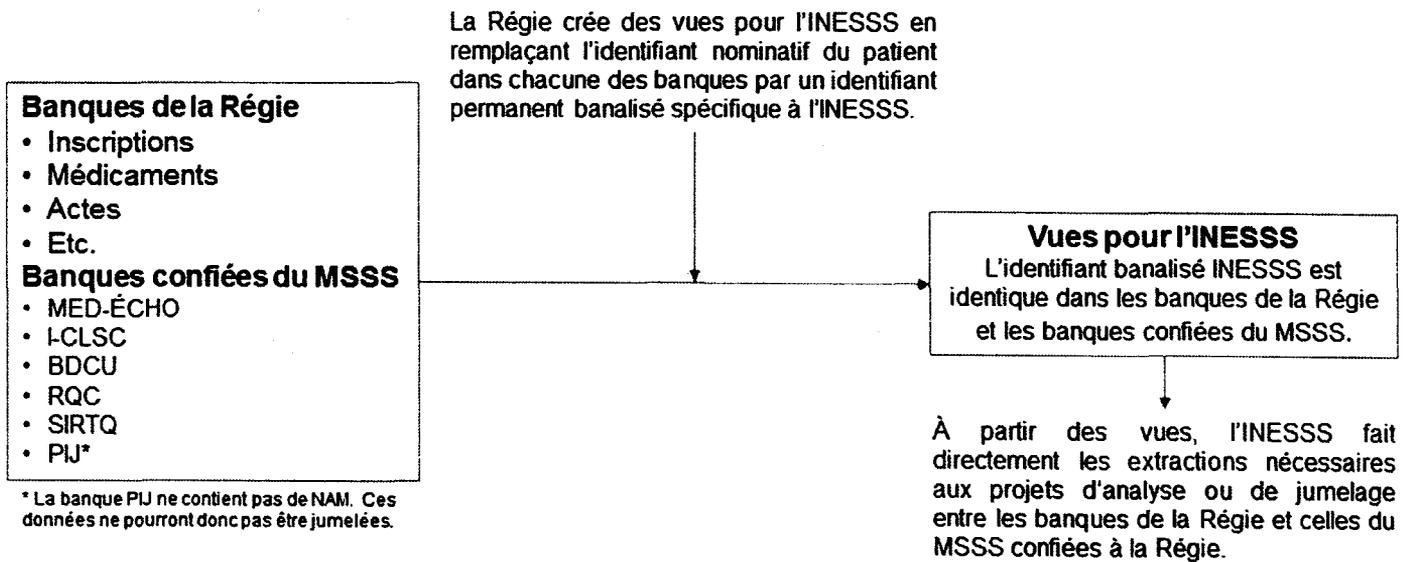
- Performance hospitalière APR-DRG (J57)

Évènements démographiques

- Fichier des décès RED/D (K29)
- Fichier des mortinaissances RED/M (K29)
- Fichier des naissances vivantes RED/NV (K29)

ANNEXE 4

CRÉATION DES VUES SUR LES BANQUES DE LA RÉGIE ET DES BANQUES DU MINISTRE HÉBERGÉES À LA RÉGIE



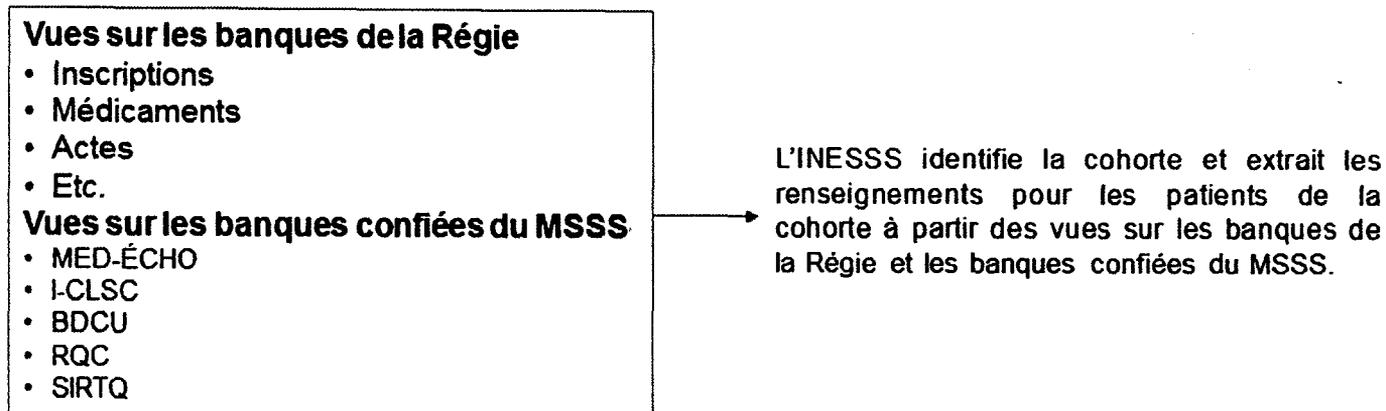
Identifiant nominatif: NAM, nom, prénom, date de naissance et sexe de chaque personne.

Identifiant Institut: Identifiant permanent banalisé crée par la Régie qui est spécifique à l'Institut et qui est identique dans toutes les banques de données, incluant celles du Ministre hébergées à la Régie.

ANNEXE 5

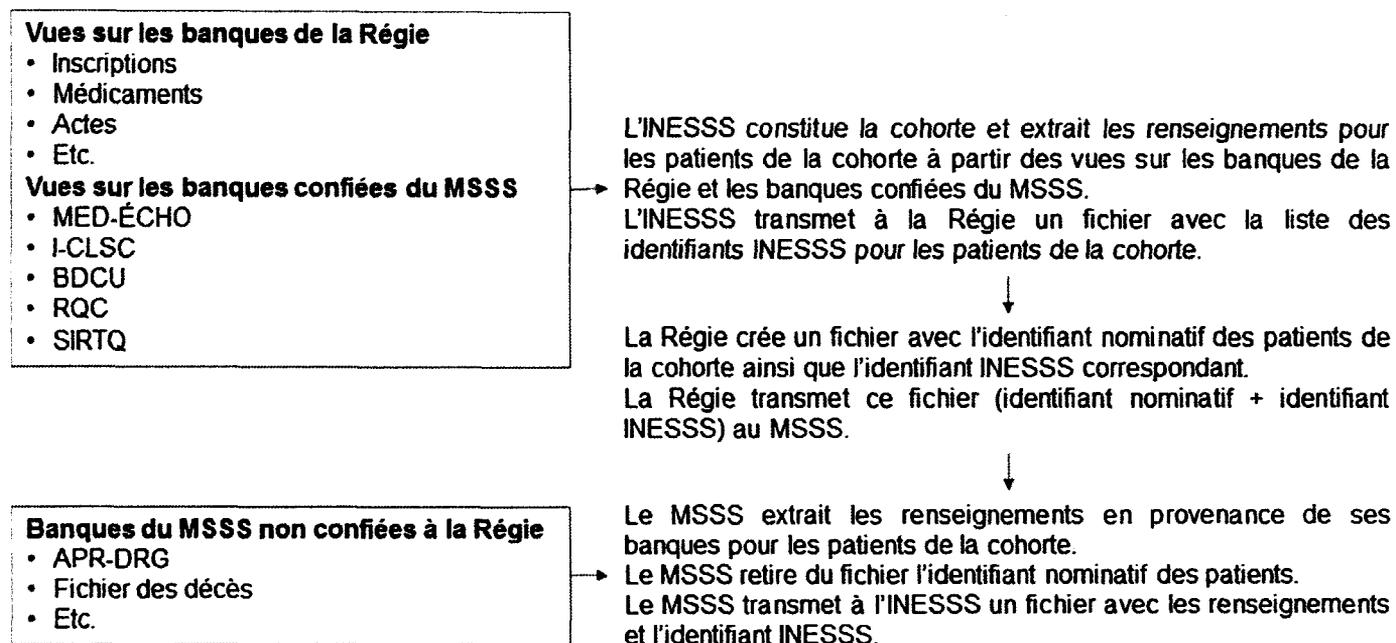
TYPES DE TRAVAUX ET PROCESSUS DE JUMELAGE

(Type A): Cohorte de départ et renseignements obtenus uniquement à partir de renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques confiées du Ministre



Note: Cohorte sans NAM, nom et prénom => numéro d'individu banalisé permanent spécifique à l'INESSS

(Type B): Cohorte de départ et renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie jumelés avec des renseignements provenant de banques du Ministre non hébergées à la Régie



Note: Cohorte sans NAM, nom et prénom => numéro d'individu banalisé permanent spécifique à l'INESSS

(Type C): Cohorte de départ constituée par le Ministre à partir des banques du Ministre non hébergées à la Régie et jumelée à des renseignements provenant des banques de la Régie et/ou des banques du Ministre hébergées à la Régie et des banques du Ministre non hébergées à la Régie

Banques du MSSS non confiées à la Régie

- APR-DRG
- Fichier des décès
- Etc.

Le MSSS extrait les renseignements en provenance de ses banques pour les individus de la cohorte (selon les spécifications de l'INESSS).

Le MSSS crée un fichier contenant les identifiants nominatifs des patients de la cohorte accompagnés d'un numéro séquentiel et transmet ce fichier à la Régie.



La Régie crée un fichier contenant le numéro séquentiel et l'identifiant INESSS correspondant au MSSS et le transmet au MSSS.

Le MSSS remplace l'identifiant nominatif des patients par l'identifiant INESSS dans le fichier contenant les renseignements sur les individus.

Le MSSS transmet à l'INESSS un fichier avec les renseignements et l'identifiant INESSS.



Vues sur les banques de la Régie

- Inscriptions
- Médicaments
- Actes
- Etc.

Vues sur les banques confiées du MSSS

- MED-ÉCHO
- I-CLSC
- BDCU
- RQC
- SIRTQ

L'INESSS extrait les renseignements pour les individus de la cohorte, à partir des vues sur les banques de la Régie et les banques confiées du MSSS.

Note: Cohorte sans NAM, nom et prénom => numéro d'individu banalisé permanent spécifique à l'INESSS

ANNEXE 6

LISTE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

1. Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) et admissibilité au régime d'assurance médicaments

| Catégorie | Variable |
|---|--|
| Information sur la personne assurée | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Information sur la personne assurée | Code de sexe |
| Information sur la personne assurée | Code de statut de numéro d'assurance maladie |
| Information sur la personne assurée | Code de type de numéro d'assurance maladie |
| Information sur la personne assurée | Mois et année de naissance |
| Information sur la personne assurée | Code de langue de correspondance |
| Information sur la personne assurée | Date du décès |
| Information sur la personne assurée | Date début dernière admissibilité RAM |
| Information sur la personne assurée | Date fin dernière admissibilité |
| Information sur la personne assurée | NO SEQ CAM |
| Information sur la personne assurée | Date expiration CAM |
| Information sur la personne assurée | Date début CAM |
| Information sur la personne assurée | Date annulation CAM |
| Information sur la personne assurée | Historique de l'inscription avec un médecin (dates et numéro banalisé INESSS du médecin) |
| Information sur la personne assurée | Historique de l'inscription vulnérabilité (dates et codes vulnérabilités) |
| Information sur la personne assurée | Indices de défavorisation (calculé à la demande par projet) |
| Admissibilité personne assurée | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Admissibilité personne assurée | Code de classe de situation d'admissibilité |
| Admissibilité personne assurée | Code de situation d'admissibilité |
| Admissibilité personne assurée | Date de début de la période d'application — Admis. Bénéf. |
| Admissibilité personne assurée | Date de fin de la période d'application — Admis. Bénéf. |
| Admissibilité personne assurée | Date mise à jour admissibilité |
| Admissibilité personne assurée | Description situation admissibilité |
| Admissibilité personne assurée | Date de début de la période d'application - Situa, admis. |
| Admissibilité personne assurée | Date de fin de la période d'application — Situa. admis. |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Code de programme de MED |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Code de plan de programme de MED |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Nouveau code de plan de programme de MED du bénéf. |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Code raison fin plan |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Indicateur d'admissibilité assurance médicament |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Date début admissibilité assurance médicament |
| Admissibilité à l'assurance médicament plan prioritaire | Date fin admissibilité assurance médicament |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Code de plan de programme de MED |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Indicateur de bonne foi |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date de création du plan pour le bénéficiaire |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date de chargement du plan actif du bénéficiaire |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date début application du plan pour bénéficiaire |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date fin application du plan pour bénéficiaire |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date inactivation plan médicament du bénéficiaire |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date du chargement plan inactif du bénéficiaire |
| Plan d'assurance médicament associé au bénéficiaire | Date début application du plan pour bénéficiaire |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Numéro banalisé (INESSS) de l'individu bénéficiaire ayant lien de parenté |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Code de parenté bénéficiaire |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Indicateur conjoint de fait |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Date mise à jour lien parenté |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Numéro banalisé (INESSS) de l'individu dépendant |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Code de lien entre individus |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Date de début de la période d'application — Lien individus |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Date de fin de la période d'application — Lien individus |
| Liens de parenté du bénéficiaire | Date mise à jour période lien individu |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Numéro banalisé (INESSS) de l'individu porteur d'adresse |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Code type adresse |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Code région socio-sanitaire |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Code RLS |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Code CLSC |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Code postal à 3 positions de l'usager |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | indicateur adresse Hors-Québec |

| | |
|--|--|
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Date de début de la période d'application — Adr. Bénéf. |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Date de fin de la période d'application — Adr. Bénéf. |
| Historique des adresses (RSS) des personnes assurées | Date mise à jour adresse bénéficiaire |
| Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées | Numéro raison sociale de pharmacie anonyme |
| Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées | Statut autorisation bénéficiaire sous contrôle |
| Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées | Date de début de la période d'application — Insc. Ph. Bénéf. |
| Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées | Date de fin de la période d'application — Insc. Ph. Bénéf. |
| Historique inscription bénéficiaire pharmacies désignées | Date MAJ autorisation bénéficiaire sous contrôle |

2. Fichier d'inscription des professionnels (FIP)

| Catégorie | Variable |
|--|--|
| Information sur le dispensateur | Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur |
| Information sur le dispensateur | Numéro banalisé (INESSS) individu dispensateur |
| Information sur le dispensateur | Code groupe âge |
| Information sur le dispensateur | Année graduation professionnel |
| Information sur le dispensateur | Code de classe du dispensateur |
| Information sur le dispensateur | Code de langue de correspondance |
| Information sur le dispensateur | Code de profession |
| Information sur le dispensateur | Code de sexe |
| Information sur le dispensateur | Code de territoire permis |
| Information sur le dispensateur | Date obtention permis |
| Information sur le dispensateur | Date début pratique |
| Information sur le dispensateur | Date début spécialité |
| Information sur le dispensateur | Indicateur si le dispensateur est décédé ou pas |
| Information sur le dispensateur | Historique de l'inscription à un GMF (dates et code GMF) |
| Spécialités reliés aux dispensateurs | Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur |
| Spécialités reliés aux dispensateurs | Code niveau spécialité |
| Spécialités reliés aux dispensateurs | Code de spécialité |
| Spécialités reliés aux dispensateurs | Date début spécialité dispensateur |
| Spécialités reliés aux dispensateurs | Date fin période spécialité dispensateur |
| Énumération des spécialités | Code de profession |
| Énumération des spécialités | Code de spécialité |
| Énumération des spécialités | Code type de spécialité |
| Énumération des spécialités | Indicateur médecine laboratoire |
| Énumération des spécialités | Indicateur de spécialité de stage |
| Énumération des spécialités | Nom de la spécialité |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Code région socio-sanitaire |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Code d'un état américain |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Code localité |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Code de province |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Nom du pays |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Date début période adresse dispensateur |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Date fin période adresse dispensateur |
| Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie » | Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur |
| Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie » | Numéro raison sociale de pharmacie |
| Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie » | Code de nature du lien pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Numéro raison sociale de pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de fin d'opération |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code du milieu de pratique d'une pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de province du local de pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de raison inadmissibilité |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de statu d'admissibilité |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de territoire permis |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code type de raison sociale pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code région socio-sanitaire |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Indicateur d'adresse valide du local de pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Date inscription RAMQ |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Date début période raison sociale pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Date fin période raison sociale pharmacie |
| Regroupement d'année de graduation de dispensateur | Code de regroupement d'années de graduation DISP |
| Regroupement d'année de graduation de dispensateur | Année maximum regroupement années graduation |
| Regroupement d'année de graduation de dispensateur | Année minimum regroupement années graduation |
| Historique des adresses (RSS) des dispensateurs | Date fin période adresse dispensateur |
| Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie » | Numéro banalisé (INESSS) identifiant un dispensateur |
| Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie » | Numéro raison sociale de pharmacie |
| Propriétaires reliés à une « Raison Sociale de pharmacie » | Code de nature du lien pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Numéro raison sociale de pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de fin d'opération |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code du milieu de pratique d'une pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de province du local de pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de raison inadmissibilité |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de statu d'admissibilité |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code de territoire permis |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code type de raison sociale pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Code région socio-sanitaire |

| | |
|---|---|
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Indicateur d'adresse valide du local de pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Date inscription RAMQ |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Date début période raison sociale pharmacie |
| Information sur les « Raisons Sociales de pharmacie » | Date fin période raison sociale pharmacie |
| Regroupement d'année de graduation de dispensateur | Code de regroupement d'années de graduation DISP |
| Regroupement d'année de graduation de dispensateur | Année maximum regroupement années graduation |
| Regroupement d'année de graduation de dispensateur | Année minimum regroupement années graduation |

3. Services pharmaceutiques (MED)

| Catégorie | Variable |
|------------------------------------|--|
| Demandes de paiement de médicament | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro RAMQ de la demande de MED |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro RAMQ de la demande de révision |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro de séquence du service |
| Demandes de paiement de médicament | Age du bénéficiaire en année à la date du service |
| Demandes de paiement de médicament | Année civile associée à la date |
| Demandes de paiement de médicament | Code de catégorie de liste médicaments |
| Demandes de paiement de médicament | Code de classe AHFS (1 A 2) |
| Demandes de paiement de médicament | Code de classe du dispensateur |
| Demandes de paiement de médicament | Code de classe dispensateur prescripteur |
| Demandes de paiement de médicament | Code de clientèle du programme médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Code de considération spéciale médicament (1 à 5) |
| Demandes de paiement de médicament | Code dénomination commune |
| Demandes de paiement de médicament | Code dénomination commune du regroupement |
| Demandes de paiement de médicament | Code d'identification du médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Code d'exception à programme pour un bénéficiaire |
| Demandes de paiement de médicament | Code format acquisition médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Code de forme du médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Code de forme du médicament regroupé |
| Demandes de paiement de médicament | Code du grossiste de médicaments |
| Demandes de paiement de médicament | Code de groupe de bénéficiaire |
| Demandes de paiement de médicament | Code d'intervention (1 à 4) |
| Demandes de paiement de médicament | Code de nature et d'expression d'ordonnance |
| Demandes de paiement de médicament | Code d'organisme MED |
| Demandes de paiement de médicament | Code de programme de MED |
| Demandes de paiement de médicament | Code de programme spécial |
| Demandes de paiement de médicament | Code de plan de programme de MED |
| Demandes de paiement de médicament | Code de sous-classe AHFS (1 à 2) |
| Demandes de paiement de médicament | Code de sélection |
| Demandes de paiement de médicament | Code de services (1 à 3) |
| Demandes de paiement de médicament | Code de sexe |
| Demandes de paiement de médicament | Code de sous-sous-classe AHFS (1 A 20) |
| Demandes de paiement de médicament | Code statut décision |
| Demandes de paiement de médicament | Statut de la transaction |
| Demandes de paiement de médicament | Code de teneur du médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Code de teneur du médicament regroupé |
| Demandes de paiement de médicament | Code de type de période de plafond du bénéficiaire |
| Demandes de paiement de médicament | Type de prescripteur |
| Demandes de paiement de médicament | Type service médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Date calculée de renouvellement d'ordonnance |
| Demandes de paiement de médicament | Date service |
| Demandes de paiement de médicament | Date de début de la période d'application |
| Demandes de paiement de médicament | Date de fin de validité de l'ordonnance |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur NAM du parent |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de nombre de renouvellement indéterminé |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de plafond d'ordonnance |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de service inclus dans une magistrale |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de traitement de demande longue durée |
| Demandes de paiement de médicament | Frais de service autorisé |
| Demandes de paiement de médicament | Montant autorisé pour le médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Coassurance à percevoir |
| Demandes de paiement de médicament | Montant des contributions excédentaires |
| Demandes de paiement de médicament | Franchise à percevoir |
| Demandes de paiement de médicament | Montant du paiement |
| Demandes de paiement de médicament | Montant prépayé médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Durée de traitement de l'ordonnance |
| Demandes de paiement de médicament | Nombre de renouvellement résiduel |
| Demandes de paiement de médicament | Quantité de médicaments |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro séquentiel organisation médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Nom classe AHFS médicament (1 à 2) |
| Demandes de paiement de médicament | Nom de la marque de commerce |
| Demandes de paiement de médicament | Nom organisation médicament |
| Demandes de paiement de médicament | Nom organisation médicament abrégé |
| Demandes de paiement de médicament | Taux écart PVG |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro raison sociale de pharmacie contactée |

| | |
|------------------------------------|--|
| Demandes de paiement de médicament | Numéro raison sociale de pharmacie |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur |
| Demandes de paiement de médicament | Numéro banalisé (INESSS) d'un prescripteur |
| Demandes de paiement de médicament | Année graduation professionnel du prescripteur |
| Demandes de paiement de médicament | Code de profession du prescripteur |
| Demandes de paiement de médicament | Code de spécialité du prescripteur |
| Demandes de paiement de médicament | Année de départ de l'année budgétaire |
| Demandes de paiement de médicament | Jour de la semaine |
| Demandes de paiement de médicament | Mois de l'année civile |
| Demandes de paiement de médicament | Trimestre de l'année budgétaire |
| Demandes de paiement de médicament | Trimestre de l'année civile |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de plafond d'ordonnance |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de service inclus dans une magistrale |
| Demandes de paiement de médicament | Indicateur de traitement de demande longue durée |
| Demandes de paiement de médicament | Frais de service autorisé |

4. Services rémunérés à l'acte (MOD) ou selon un autre mode

| Catégorie | Variable |
|--|---|
| Services rendus par des médecins | Numéro de contrôle interne |
| Services rendus par des médecins | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Services rendus par des médecins | Numéro de séquence du service |
| Services rendus par des médecins | Age du bénéficiaire en année à la date du service |
| Services rendus par des médecins | Code d'acte |
| Services rendus par des médecins | Code de classe du dispensateur |
| Services rendus par des médecins | Code de classe du dispensateur référant |
| Services rendus par des médecins | Code de clientèle pour DP MOD |
| Services rendus par des médecins | Code de considération spéciale acte (1 à 5) |
| Services rendus par des médecins | Code de diagnostic primaire |
| Services rendus par des médecins | Code d'entente |
| Services rendus par des médecins | Code de lieu de dispensation |
| Services rendus par des médecins | Code localité |
| Services rendus par des médecins | Code de modificateur pour rémunération à l'acte |
| Services rendus par des médecins | Code d'origine de la transaction |
| Services rendus par des médecins | Code particularité rémunération service médical |
| Services rendus par des médecins | Code de période d'heures du service médical |
| Services rendus par des médecins | Code de rôle |
| Services rendus par des médecins | Code de sexe |
| Services rendus par des médecins | Code de spécialité |
| Services rendus par des médecins | Code statu décision |
| Services rendus par des médecins | Date service |
| Services rendus par des médecins | Indicateur de service rendu CSST |
| Services rendus par des médecins | Montant du paiement |
| Services rendus par des médecins | Nombre d'unité |
| Services rendus par des médecins | Taux de rémunération différenciée |
| Services rendus par des médecins | Taux de rémunération majoration |
| Services rendus par des médecins | Taux rémunération mixte acte |
| Services rendus par des médecins | Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur |
| Services rendus par des médecins | Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur référant |
| Services rendus par des médecins | Indicateur de service rendu ds un GMF |
| Services rendus par des médecins | Code catégorie d'établissement |
| Services rendus par des médecins | Numéro établissement |
| Services rendus par des médecins | Service/département dans l'établissement |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Numéro de contrôle interne |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Numéro de séquence du service |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Age du bénéficiaire en année à la date du service |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code d'acte |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de classe du dispensateur |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de classe du dispensateur référant |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de clientèle pour DP MOD |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de considération spéciale acte (1 à 2) |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de dent |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de diagnostic primaire |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de diagnostic secondaire |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code d'entente |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de modificateur pour rémunération à l'acte |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code d'origine de la transaction |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de programme de soins dentaires |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de rôle |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de sexe |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code statut décision |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code de surface de dent |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Date service |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Montant du paiement |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Nombre d'unité |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Numéro banalisé (INESSS) d'un dispensateur référant |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Code catégorie d'établissement |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Numéro établissement |
| Services rendus par des dentistes et des optométristes | Service/département dans l'établissement |

5. Fichier d'inscription auprès des médecins de famille (GMF/GRL)

| Catégorie | Variable |
|--|--|
| Relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle |
| Relation dispensateur clientèle | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Relation dispensateur clientèle | Code de classe de dispensateur |
| Relation dispensateur clientèle | Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur |
| Relation dispensateur clientèle | Numéro banalisé (INESSS) individu du dispensateur |
| Relation dispensateur clientèle | Catégorie de relation |
| Relation dispensateur clientèle | Date de début de la relation |
| Relation dispensateur clientèle | Date de fin de la relation |
| Relation dispensateur clientèle | Code de raison fin de la relation |
| Relation dispensateur clientèle | Date de fin de l'admissibilité à la périnatalité |
| Relation dispensateur clientèle | Date de début de l'adm. aux personnes âgées |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence du lieu |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Code de niveau du lieu |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Numéro d'établissement ou code de localité |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Date de début du lieu |
| Lieu de la relation dispensateur clientèle | Date de fin du lieu |
| Activité d'une relation dispensateur client | Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle |
| Activité d'une relation dispensateur client | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Activité d'une relation dispensateur client | Numéro de séquence de l'activité |
| Activité d'une relation dispensateur client | Code de critère de l'activité |
| Activité d'une relation dispensateur client | Année civile |
| Activité d'une relation dispensateur client | Date de la première rencontre |
| Activité d'une relation dispensateur client | Type source activité relation client |
| Activité d'une relation dispensateur client | ID source activité relation client |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la situation de santé |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la déclaration de la caractéristique santé |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Date de début de période |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Date de fin d'inscription |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Code de caractéristique santé |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Code d'application (GRL : clientèle générale) |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Code de profil de caractéristique santé |
| Situation de santé de la relation dispensateur clientèle | Date de la déclaration de caractéristique de santé |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la relation dispensateur clientèle |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Numéro de séquence de la valeur de l'attribut |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Nom de l'attribut de la relation |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Valeur alphabétique de l'attribut |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Valeur numérique de l'attribut |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Valeur format date de l'attribut |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Date de début de l'attribut |
| Valeur d'attribut relation dispensateur clientèle | Date de fin de l'attribut |
| Dispensateurs membres d'un GMF | Numéro du GMF |
| Dispensateurs membres d'un GMF | Code de classe de dispensateur |
| Dispensateurs membres d'un GMF | Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur |
| Dispensateurs membres d'un GMF | Date de début de participation à un GMF |
| Dispensateurs membres d'un GMF | Date de fin de participation à un GMF |
| Dispensateurs membres d'un GMF | Code de raison de cessation de participation à un GMF |
| Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF | Numéro du GMF |
| Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF | Code de classe de dispensateur |
| Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF | Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur |
| Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF | Code de rôle du dispensateur |
| Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF | Date de début du rôle |
| Dispensateurs ayant un rôle dans un GMF | Date de fin du rôle |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Numéro du GMF |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Nom du GMF |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Première ligne d'adresse |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Deuxième ligne d'adresse |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Nom de la municipalité |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Code postal |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Date de début d'opération |
| Informations sur les groupes de médecine familiale | Date de fin d'opération |

| | |
|--|---|
| Points de service où sont rendus les services d'un GMF | Numéro du GMF |
| Points de service où sont rendus les services d'un GMF | Numéro de l'établissement |
| Points de service où sont rendus les services d'un GMF | Date de début de point de service |
| Points de service où sont rendus les services d'un GMF | Date de fin de point de service |
| Maximum applicables à un GMF | Numéro du GMF |
| Maximum applicables à un GMF | Numéro du type de maximum |
| Maximum applicables à un GMF | Valeur du maximum |
| Maximum applicables à un GMF | Date de début d'application du maximum |
| Maximum applicables à un GMF | Date de fin d'application du maximum |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Numéro séq. déclaration dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Type déclaration dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Date début déclaration dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Date fin déclaration dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Type demandeur déclaration dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Code de classe du dispensateur |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Catégorie relation dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Catégorie relation client dispensateur profil santé |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Code profil santé relation dispensateur clientèle |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Numéro d'établissement usuel |
| Déclaration dispensateur versus sa clientèle | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Situation déclaration dispensateur versus sa clientèle | Num. séq. déclaration dispensateur clientèle |
| Situation déclaration dispensateur versus sa clientèle | Num. séq. situation déclaration |
| Situation déclaration dispensateur versus sa clientèle | Code situation dispensateur clientèle |
| Consultation Relation dispensateur client | Num. séquentiel de consultation |
| Consultation Relation dispensateur client | Numéro banalisé (INESSS) de la personne assurée |
| Consultation Relation dispensateur client | Code de classe du dispensateur |
| Consultation Relation dispensateur client | Numéro banalisé (INESSS) du dispensateur |
| Consultation Relation dispensateur client | Date de consultation |
| Consultation Relation dispensateur client | Numéro d'établissement |
| Consultation Relation dispensateur client | Code de localité |

6. Fichiers des normes et des codes pour les données de la Régie

| Chapitre | Catégorie |
|---|--|
| Normes « Médicament » | Médicament, Produit-Médicament, Conditionnement-produit-médicament |
| Normes « Médicament » | Classes AHFS — Médicament |
| Normes « Médicament » | Classes ATC — Médicament |
| Normes « Médicament » | Dénomination commune médicament |
| Normes « Médicament » | Programmes de médicaments |
| Normes « Médicament » | Paramètres d'applications — Plan de programmes MED |
| Normes « Médicament » | Paramètres d'applications d'un code de services de MED |
| Normes « Médicament » | Paramètres d'application d'un type de services de MED |
| Normes « Médicament » | Code d'intervention et d'exception pour MED |
| Normes « Médicament » | Organisation — fabricants, grossistes, etc. |
| Normes « Médicament » | Médicaments avec leurs groupes médicaments |
| Normes « Médicament » | Formes de médicament |
| Normes « Médicament » | Teneur médicament |
| Normes « Médicament » | Marques de commerce |
| Normes « Médicament » | Liste de valeurs pour des validations particulières sur les médicaments |
| Normes « Médecine » | Classes de dispensateurs |
| Normes « Médecine » | Codes modificateurs |
| Normes « Médecine » | Codes de dents |
| Normes « Médecine » | Codes de rôles |
| Normes « Médecine » | Diagnostic médical |
| Normes « Médecine » | Jours fériés pour rémunération à l'acte |
| Normes « Médecine » | Remplacement d'un acte par un autre |
| Normes « Médecine » | Répertoire des codes d'actes |
| Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception » | Dénomination commune des « Patients et Médicaments d'exception - PME» |
| Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception » | Dernière période d'application indication reconnue — PME |
| Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception » | Indication reconnue — PME |
| Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception » | Motif d'acceptation ou de refus — PME |
| Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception » | Type de produit spécial- PME |
| Normes et demandes d'autorisation « Patients et médicaments d'exception » | Demande d'autorisation de « Patients et Médicaments d'exception » |
| Établissement | Établissement |
| Établissement | Noms d'un établissement |
| Établissement | Secteurs d'activités des établissements |
| Établissement | Liens de dépendance d'un établissement vis-à-vis d'autres établissements |
| Établissement | Type d'établissement du MSSS |
| Lieux géographiques | Caractéristiques des municipalités |
| Lieux géographiques | Information sur la localité selon la RAMQ |
| Lieux géographiques | Mouvements de localité |
| Lieux géographiques | Historiques de l'information relative à un territoire |
| Lieux géographiques | Découpage géographique |
| Temps | Périodes associées à une date |
| Temps | Périodes de temps |
| Éléments d'information « utilitaires » | Descriptions des codes de EI |
| Éléments d'information « utilitaires » | Information sur les structures de données de EI |
| Éléments d'information « utilitaires » | Regroupement d'âge en groupe d'âge |
| Éléments d'information « utilitaires » | Regroupement d'âge avec le code et la description des différents groupes |
| Éléments d'information « utilitaires » | Regroupement d'âge avec le code, l'âge de début et l'âge de fin des différents groupes |

7. Maintenance et exploitation des données pour l'étude de la clientèle hospitalière (MED-ÉCHO)

| Catégorie | Variable |
|-----------------------|---|
| General | Période financière |
| General | Numéro d'admission |
| General | Code de l'installation |
| General | Type de soins |
| General | Type d'admission |
| Identification | Numéro banalisé (INESSS) de l'utilisateur |
| Identification | Nouveau-né |
| Identification | Mois et année de naissance |
| Identification | Sexe |
| Identification | Code postal à 3 positions de l'utilisateur |
| Identification | Code géographique (municipalité) de l'utilisateur |
| Identification | Lieu de naissance |
| Identification | Responsabilité de paiement |
| Identification | État civil |
| Accidents | Date d'accident |
| Accidents | Code de cause extérieure d'accident |
| Accidents | Code de lieu d'accident |
| Accidents | Code de l'installation de provenance |
| Accidents | Type de provenance |
| Accidents | Date d'inscription à l'urgence |
| Admission | Date d'admission |
| Admission | Heure d'admission |
| Admission | Diagnostic d'admission |
| Sortie | Date de sortie |
| Sortie | Heure de sortie |
| Sortie | Nombre de jours de congé temporaire |
| Sortie | Séjour total |
| Sortie | Code de l'installation de destination |
| Sortie | Type de destination |
| Sortie | Diagnostic principal |
| Service | Code du service |
| Service | Type de séjour |
| Service | Statut de résidence du médecin |
| Service | Spécialité du médecin |
| Service | Nombre de jours |
| Service | Diagnostic |
| Service | Caractéristique du diagnostic |
| Autres diagnostics | Référence service |
| Autres diagnostics | Diagnostic |
| Autres diagnostics | Caractéristique du diagnostic |
| Consultation médicale | Référence service |
| Consultation médicale | Domaine de consultation |
| Consultation médicale | Spécialité du médecin |
| Consultation médicale | Nombre total de consultations |
| Traitement | Référence service |
| Traitement | Date de l'intervention |
| Traitement | Lieu de l'intervention |
| Traitement | Code de l'intervention |
| Traitement | Attribut de situation |
| Traitement | Attribut de lieu |
| Traitement | Attribut d'étendue |
| Traitement | Nombre d'interventions |
| Traitement | Statut de résidence du médecin (traitement) |
| Traitement | Spécialité du médecin (traitement) |
| Traitement | Statut de résidence du médecin (anesthésie) |
| Traitement | Spécialité du médecin (anesthésie) |
| Traitement | Technique d'anesthésie |
| Soins intensifs | Code de l'unité |
| Soins intensifs | Nombre de jours |
| Tumeur | Code de tumeur |
| Tumeur | Topographie de la tumeur |
| Tumeur | Morphologie de la tumeur |
| Tumeur | Mode de diagnostic |
| Décès | Cause immédiate du décès |

| | |
|----------------|--------------------------------------|
| Décès | Type de décès |
| Décès | Autopsie |
| Mortinaissance | Nombre de mortinaissances |
| Mortinaissance | Nombre de mortinaissances autopsiées |
| Naissance | Masse à la naissance |
| Naissance | Durée de la gestation |

8. Système d'information sur la clientèle et les services des CSSS (I-CLSC)

| Catégorie | Variable |
|-------------------------------------|--|
| Demande de services | Numéro de la demande de services |
| Demande de services | Date de réception de la demande de services |
| Demande de services | Référé par - de la demande de services |
| Demande de services | Objet de la demande de services |
| Demande de services | Centre d'activité de la demande de services |
| Demande de services | Décision de la demande de services |
| Demande de services | Date de la décision de la demande de services |
| Demande de services | Priorisation de la demande |
| Demande de services | Type de demande |
| Usager | Numéro banalisé (INESSS) de l'usager |
| Usager | Date d'ouverture du dossier |
| Usager | Type d'usager |
| Usager-individu | Mois et année de naissance |
| Usager-individu | Sexe |
| Usager-individu | Raison de l'absence du numéro d'assurance-maladie |
| Usager-individu | Code postal à 3 positions de l'usager |
| Usager-individu | Code de municipalité de la résidence habituelle |
| Usager-individu | Code de territoire du CSSS de la résidence habituelle |
| Usager-individu | Indice de défavorisation globale |
| Usager-individu | Indice de défavorisation matérielle |
| Usager-individu | Indice de défavorisation sociale |
| Usager-groupe | Catégorie d'usager-groupe |
| Usager-groupe | Population cible du groupe |
| Usager-communautaire | Catégorie d'usager-communautaire |
| Usager-communautaire | Population cible communautaire |
| Usager-communautaire | Activité principale communautaire |
| Intervention | Numéro de l'intervention |
| Intervention | Centre d'activités de l'intervention |
| Intervention | Date de l'intervention |
| Intervention | Type d'intervention |
| Intervention | Raison de l'intervention |
| Intervention | Acte de l'intervention |
| Intervention | Suivi de l'intervention |
| Intervention | Profil de l'intervention |
| Intervention | Mode d'intervention |
| Intervention | Lieu de l'intervention |
| Intervention | Durée de l'intervention |
| Intervention | Langue d'intervention |
| Intervention | Nombre de participants/groupe de l'intervention |
| Intervention | Catégorie de l'intervenant de l'intervention |
| Intervention | Statut de l'intervenant de l'intervention |
| Intervention | Nombre d'intervenants associés à l'intervention |
| Intervention | Niveau de scolarité de l'intervention |
| Intervention | Profil ISO-SMAF |
| Activité ponctuelle | Numéro de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Centre d'activités de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Date de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Type d'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Raison de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Acte de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Suivi de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Profil de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Mode de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Lieu de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Langue de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Nombre de participants/groupe de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Catégorie de l'intervenant de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Statut de l'intervenant de l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Nombre d'intervenants associés à l'activité ponctuelle |
| Activité ponctuelle | Niveau de scolarité de l'activité ponctuelle |
| Périnatalité - Services spécifiques | Date de début du service spécifique |
| Périnatalité - Services spécifiques | Date de fin du service spécifique |
| Périnatalité - Services spécifiques | Service spécifique |
| Périnatalité - Services spécifiques | Raison de la cessation du service spécifique |
| Périnatalité - Services spécifiques | Âge gestationnel (semaines/jours) |

| | |
|---|---|
| Périnatalité - Services spécifiques | Situation de vie |
| Périnatalité - Services spécifiques | Situation financière |
| Périnatalité - Services spécifiques | Scolarité de la mère |
| Périnatalité - Services spécifiques | Autochtone |
| Périnatalité - Services spécifiques | Immigrant (5 ans et moins) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Gravida (prénatal) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Para (prénatal) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Aborta (prénatal) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Date effective de l'accouchement |
| Périnatalité - Services spécifiques | Durée de gestation (semaines/jours) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Gravida (postnatal) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Para (postnatal) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Aborta (postnatal) |
| Périnatalité - Services spécifiques | Naissance |
| Périnatalité - Services spécifiques | Poids du bébé à la naissance |
| Périnatalité - Alimentation de l'enfant | Date de la collecte de l'information sur l'alimentation de l'enfant |
| Périnatalité - Alimentation de l'enfant | Catégorie d'alimentation |
| Périnatalité - Alimentation de l'enfant | Complications et particularités |
| Périnatalité - Transfert | Type de transferts |
| Périnatalité - Transfert | Date du transfert |
| Périnatalité - Transfert | Urgent |
| Périnatalité - Transfert | Raison de transfert prénatal |
| Périnatalité - Transfert | Raison de transfert pernatal |
| Périnatalité - Transfert | Raison de transfert postnatal de la mère |
| Périnatalité - Transfert | Raison de transfert du bébé |
| Périnatalité - Transfert | Lieu d'origine du transfert |
| Périnatalité - Examen | Type d'examen |
| Périnatalité - Examen | Date de l'examen |
| Périnatalité - Examen | Prescripteur |
| Périnatalité - Pernatal | Mode d'entrée en travail |
| Périnatalité - Pernatal | Dilatation RAM |
| Périnatalité - Pernatal | Station |
| Périnatalité - Pernatal | Début de latence |
| Périnatalité - Pernatal | Début du travail actif |
| Périnatalité - Pernatal | Dilatation complète |
| Périnatalité - Pernatal | Début de poussée |
| Périnatalité - Pernatal | Date et heure naissance |
| Périnatalité - Pernatal | Délivrance placentaire |
| Périnatalité - Pernatal | Lieu de l'accouchement |
| Périnatalité - Pernatal | Sous la responsabilité |
| Périnatalité - Pernatal | Type d'accouchement |
| Périnatalité - Pernatal | Position de la mère |
| Périnatalité - Pernatal | Position foetal |
| Périnatalité - Pernatal | Antibiotique streptocoque B |
| Périnatalité - Pernatal | Déchirure |
| Périnatalité - Pernatal | Perte sanguine |
| Transmission | Code de région sociosanitaire |
| Transmission | Code de CLSC |
| Transmission | Date réelle de la transmission |
| Transmission | Numéro de transmission |
| Transmission | Date de fin de période |
| Épisode de services | Date de début de l'épisode de service |
| Épisode de services | Date de fin de l'épisode de service |
| Épisode de services | Date de début de l'assignation à un centre d'activités |
| Épisode de services | Date de fin de l'assignation à un centre d'activités |
| Épisode de services | Cessation de l'épisode de service |
| Épisode de services | Centre d'activités de l'assignation |
| Épisode de services | Date de début d'indisponibilité |
| Épisode de services | Date de fin d'indisponibilité |
| Épisode de services | Date de service requis ultérieurement |

9. Banque de données communes des urgences (BDCU)

| Catégorie | Variable |
|------------------|---|
| Usager | Numéro banalisé (INESSS) de l'usager |
| Usager | Sexe de l'usager |
| Usager | Mois et année de naissance |
| Usager | Raison d'absence du NAM |
| Usager | Code postal à 3 positions de l'usager |
| Usager | Code de municipalité |
| Épisode de soins | Numéro de l'épisode de soins |
| Épisode de soins | Date de début de l'épisode |
| Épisode de soins | Mode d'arrivée de l'usager |
| Épisode de soins | Numéro de formulaire de transport ambulancier |
| Épisode de soins | Numéro de l'installation ou de l'établissement de provenance |
| Épisode de soins | Médecin de famille |
| Épisode de soins | Date de fin du premier triage |
| Épisode de soins | Médecin référent |
| Épisode de soins | Raison de visite |
| Épisode de soins | Catégorie majeure de diagnostic |
| Épisode de soins | Priorité du triage |
| Épisode de soins | Autonomie après le triage |
| Épisode de soins | Date de prise en charge |
| Épisode de soins | Diagnostic principal |
| Épisode de soins | Type d'orientation de l'usager à son départ |
| Épisode de soins | Indicateur retour à domicile avec suivi médical |
| Épisode de soins | Indicateur retour à domicile avec soins ou services à domicile |
| Épisode de soins | Indicateur admission aux soins intensifs |
| Épisode de soins | Indicateur admission en salle d'isolation (infectieux) |
| Épisode de soins | Date de la demande d'admission |
| Épisode de soins | Service clinique |
| Épisode de soins | Raison du transfert |
| Épisode de soins | Priorité du transfert |
| Épisode de soins | Type de référence |
| Épisode de soins | Date du départ de l'usager |
| Épisode de soins | Numéro de l'installation ou de l'établissement de destination |
| Consultation | Séquence des consultations |
| Consultation | Date de la demande de consultation |
| Consultation | Code de spécialité de consultation |
| Consultation | Indicateur décrivant l'état de chacune des consultations |
| Consultation | Date de la réalisation de la consultation |
| Décès | Date du décès |
| Décès | Indicateur coroner |
| Décès | Indicateur autopsie |
| Civière | Séquence des occupations de civière |
| Civière | Date de début de l'occupation de civière |
| Civière | Date de fin de l'occupation de civière |
| Civière | Catégorie de civière |
| Transmission | Date réelle de la transmission des renseignements |
| Transmission | Numéro de permis de l'installation de provenance des renseignements |
| Transmission | Numéro séquentiel attribué à la transmission de renseignements |

10. Registre québécois sur le cancer (RQC)

| Catégorie | Variable |
|-------------------------|--|
| Données sur la personne | Numéro banalisé (INESSS) de l'utilisateur |
| Données sur la personne | Mois et année de naissance |
| Données sur la personne | Sexe |
| Données sur la personne | Lieu de naissance |
| Données sur la personne | Date du dernier contact |
| Données sur la personne | Date du décès |
| Données sur la personne | Cause initiale du décès |
| Données sur la personne | Causes secondaires du décès 1 à 10 |
| Données sur la personne | Numéro de matricule du décès |
| Données sur la personne | Indicateur d'autopsie |
| Données sur la personne | Lieu de décès |
| Données sur la personne | Établissement/installation de décès |
| Données sur la personne | Date de fin d'admissibilité à l'assurance maladie |
| Données sur la personne | Statut vital |
| Données sur la personne | Source d'information sur le décès |
| Données sur la personne | Numéro de dossier médical |
| Données sur la personne | Code postal à 3 positions de l'utilisateur |
| Données sur la personne | Municipalité |
| Données sur la personne | Code de municipalité |
| Données sur la tumeur | Date du diagnostic du cancer |
| Données sur la tumeur | Méthode utilisée pour établir la date du diagnostic |
| Données sur la tumeur | Lieu du diagnostic |
| Données sur la tumeur | Diagnostic à terminologie ambiguë |
| Données sur la tumeur | Date du diagnostic définitif |
| Données sur la tumeur | Méthode de confirmation du diagnostic |
| Données sur la tumeur | Topographie (siège primaire) de la tumeur |
| Données sur la tumeur | Latéralité |
| Données sur la tumeur | Histologie (morphologie) |
| Données sur la tumeur | Code de comportement |
| Données sur la tumeur | Grade ou différenciation |
| Données sur la tumeur | Système de gradation |
| Données sur la tumeur | Valeur de gradation |
| Données sur la tumeur | Invasion lymphovasculaire |
| Données sur la tumeur | Tumeurs multiples signalées comme tumeur primaire unique |
| Données sur la tumeur | Date du diagnostic des tumeurs primaires multiples signalées comme unique |
| Données sur la tumeur | Nombre de tumeurs signalées comme tumeur primaire unique |
| Données sur la tumeur | Type de déclaration du diagnostic |
| Données sur la tumeur | Type d'enregistrement de la tumeur |
| Données sur la tumeur | Classe de cas |
| Données sur la tumeur | Numéro de référence de la tumeur |
| Données sur la tumeur | Numéro d'établissement transmetteur |
| Données sur la tumeur | Valeur du T clinique du TN |
| Données sur la tumeur | Valeur du N clinique du TN |
| Données sur la tumeur | Valeur du M clinique du TN |
| Données sur la tumeur | Stade clinique TN |
| Données sur la tumeur | Description du préfixe ou du suffixe du stade clinique |
| Données sur la tumeur | Valeur du T pathologique du TNM |
| Données sur la tumeur | Valeur du N pathologique du TNM |
| Données sur la tumeur | Valeur du M pathologique du TNM |
| Données sur la tumeur | Stade pathologique TNM |
| Données sur la tumeur | Description du préfixe ou du suffixe du stade pathologique |
| Données sur la tumeur | Numéro d'édition de la classification du TNM de l'AJCC |
| Données sur la tumeur | Taille de la tumeur selon la SC |
| Données sur la tumeur | Extension de la tumeur selon la SC |
| Données sur la tumeur | Méthode d'évaluation de la taille ou de l'extension de la tumeur selon la SC |
| Données sur la tumeur | Ganglions lymphatiques régionaux atteints selon la SC |
| Données sur la tumeur | Méthode d'évaluation des ganglions lymphatiques régionaux selon la SC |
| Données sur la tumeur | Nombre de ganglions régionaux positifs selon la SC |
| Données sur la tumeur | Nombre de ganglions régionaux examinés |
| Données sur la tumeur | Métastases au diagnostic selon la SC |
| Données sur la tumeur | Métastases au diagnostic - os selon la SC |
| Données sur la tumeur | Métastases au diagnostic - cerveau selon la SC |
| Données sur la tumeur | Métastases au diagnostic - foie selon la SC |
| Données sur la tumeur | Métastases au diagnostic - poumon selon la SC |
| Données sur la tumeur | Méthode d'évaluation des métastases selon la SC |

| | |
|----------------------------------|--|
| Données sur la tumeur | à T75 Facteur 1 à facteur 25 propres au siège selon la SC |
| Données sur la tumeur | Valeur du T dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du T dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du N dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du N dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du M dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du M dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du TNM dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du T dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du T dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Valeur du N dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du N dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Valeur du M dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du M dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Valeur du TNM dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 1977 |
| Données sur la tumeur | Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 2000 |
| Données sur la tumeur | Version de la SC dérivée |
| Données sur la tumeur | Version de la SC en entrée initiale |
| Données sur la tumeur | Version de la SC en entrée courante |
| Données sur la tumeur | CLSC, RLS et RSS de résidence permanente de la personne |
| Données sur la tumeur | Code de région du diagnostic |
| Données sur la tumeur | Numéro de référence de la tumeur |
| Données sur la tumeur | Topographie (siège primaire) version CIM-O-3 |
| Données sur la tumeur | Système original de classification de la topographie |
| Données sur la tumeur | Histologie (morphologie) version CIM-O-3 |
| Données sur la tumeur | Système original de classification de l'histologie (morphologie) |
| Données sur la tumeur | Code de comportement version CIM-O-3 |
| Données sur la tumeur | Valeur du T dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du T dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du N dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du N dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du M dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du M dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du TNM dérivé selon AJCC-6 |
| Données sur la tumeur | Valeur du T dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du T dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Valeur du N dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du N dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Valeur du M dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Descripteur du M dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Valeur du TNM dérivé selon AJCC-7 |
| Données sur la tumeur | Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 1977 |
| Données sur la tumeur | Dérivé du stade sommaire (Summary Stage) 2000 |
| Données sur la tumeur | Version de la SC dérivée au central |
| Données sur la tumeur | Version de la SC initiale au central |
| Données sur la tumeur | Version de la SC courante au central |
| Données sur les hospitalisations | Secteur de soins |
| Données sur les hospitalisations | Date d'admission |
| Données sur les hospitalisations | Date de sortie |
| Données sur les hospitalisations | Établissement/installation de l'hospitalisation |
| Données sur les hospitalisations | Code de la région de l'installation de l'hospitalisation |
| Données sur les traitements | Date de début de la première ligne de traitement |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de début de la première ligne de traitement |
| Données sur les traitements | Statut du traitement |
| Données sur les traitements | Date de la première procédure chirurgicale |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de la première procédure chirurgicale |
| Données sur les traitements | Date de la résection chirurgicale la plus définitive sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de la résection chirurgicale la plus définitive sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Procédure chirurgicale sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Établissement/installation où la procédure chirurgicale sur le siège primaire a été réalisée |
| Données sur les traitements | Méthode Chirurgie du siège primaire |
| Données sur les traitements | Marge chirurgicale du siège primaire |
| Données sur les traitements | Chirurgie des ganglions régionaux |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Chirurgie des ganglions régionaux |
| Données sur les traitements | Procédure chirurgicale/autre siège |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Procédure chirurgicale/autre siège |

| | |
|-----------------------------|--|
| Données sur les traitements | Date de sortie de l'hôpital lors de la chirurgie sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de sortie de l'hôpital lors de la chirurgie sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Réadmission au même hôpital dans les 30 jours suivant la sortie lors de la chirurgie sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de chirurgie sur le siège primaire |
| Données sur les traitements | Date du début de la radiothérapie |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date du début de la radiothérapie |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Traitement de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Volume du traitement de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Modalité de traitement régional de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Dose régionale de radiothérapie : cGy |
| Données sur les traitements | Modalité du traitement de surimpression " Boost " de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Dose de surimpression " Boost " de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Nombre de fractions (séances) de traitement administrées |
| Données sur les traitements | Date de fin de traitement de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de fin de traitement de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de traitement de radiothérapie |
| Données sur les traitements | Date de début de traitement systémique |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de début de traitement systémique |
| Données sur les traitements | Date de début de chimiothérapie |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de début de chimiothérapie |
| Données sur les traitements | Chimiothérapie |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Chimiothérapie |
| Données sur les traitements | Date de début de l'hormonothérapie |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de début de l'hormonothérapie |
| Données sur les traitements | Hormonothérapie |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Hormonothérapie |
| Données sur les traitements | Date de début de l'immunothérapie |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de début de l'immunothérapie |
| Données sur les traitements | Immunothérapie |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Immunothérapie |
| Données sur les traitements | Transplantation hématologique et procédure endocrine |
| Données sur les traitements | Date de début d'un autre traitement |
| Données sur les traitements | Raison de l'absence de la date de début d'un autre traitement |
| Données sur les traitements | Autre traitement |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Autre traitement |
| Données sur les traitements | Traitement palliatif |
| Données sur les traitements | Établissement/installation - Traitement palliatif |
| Données sur les traitements | Séquence radiothérapie/chirurgie |
| Données sur les traitements | Séquence traitement systémique/chirurgie |

11. Système d'information du registre des traumatismes du Québec (SIRTQ)

| Catégorie | Variable |
|---|--|
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Numéro banalisé (INESSS) de l'usager |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Mois et année de naissance |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code installation fournisseur de données |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Période |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Numéro du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Sexe |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Raison d'absence du NAM |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Date du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Heure du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code géographique de la résidence |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code postal à 3 positions de l'usager |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code municipal de la résidence |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Indicateur exclusion |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code géographique du lieu du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code municipal du lieu du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code cause externe |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code d'activité |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Assurance médicale |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Traumatisme durant le travail |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Lieu du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Cause du traumatisme |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code rôle usager véhicule |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Matériel de protection |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Date de création |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code identifiant de création |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Date de modification |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Code identifiant de modification |
| Renseignement sur l'usager et l'évènement | Statut du dossier |
| Services préhospitaliers | Mode transport à la première installation |
| Services préhospitaliers | Date d'arrivée de l'ambulance sur la scène |
| Services préhospitaliers | Heure d'arrivée de l'ambulance sur la scène |
| Services préhospitaliers | Date de départ de l'ambulance de la scène |
| Services préhospitaliers | Heure de départ de l'ambulance de la scène |
| Services préhospitaliers | IHV |
| Services préhospitaliers | Désincarcération |
| Services préhospitaliers | IPT |
| Services préhospitaliers | Fréquence Respiratoire préhospitalier |
| Services préhospitaliers | Pouls préhospitalier |
| Services préhospitaliers | Tension artérielle systolique préhospitalière |
| Services préhospitaliers | A.V.P.U sur la scène de l'accident |
| Services préhospitaliers | Oxygène préhospitalier |
| Services préhospitaliers | Pourcentage de saturation en oxygène au préhospitalier |
| Services préhospitaliers | Code de la première installation |
| Services préhospitaliers | Nom de la première installation |
| Services préhospitaliers | Date d'arrivée à la première installation |
| Services préhospitaliers | Heure d'arrivée à la première installation |
| Renseignements de l'urgence | Numéro de séquence de l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Mode de transport à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Type de provenance à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Code installation de provenance à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Nom de l'installation de provenance à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Code de l'installation fréquentée |
| Renseignements de l'urgence | Nom de l'installation fréquentée |
| Renseignements de l'urgence | Date d'arrivée à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Heure d'arrivée à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Statut à l'arrivée à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Date de départ de l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Heure de départ de l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Type de destination de l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Code d'installation de destination de l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Nom d'installation de destination de l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Autopsie à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Cas coroner à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Don d'organe à l'urgence |
| Renseignements de l'urgence | Numéro de séquence des consultations |

| | |
|--|---|
| Renseignements de l'urgence | Domaine de consultation |
| Renseignements de l'urgence | Date de demande de consultation |
| Renseignements de l'urgence | Heure de demande de consultation |
| Renseignements de l'urgence | Date de consultation |
| Renseignements de l'urgence | Heure de consultation |
| Renseignements de l'admission et du départ | Mode de transport à l'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Type de provenance à l'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Code d'installation de provenance à l'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Nom d'installation de provenance à l'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Indicateur régionalisation |
| Renseignements de l'admission et du départ | Date de l'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Heure de l'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Admission directe au bloc opératoire |
| Renseignements de l'admission et du départ | Date de départ de l'installation |
| Renseignements de l'admission et du départ | Heure de départ de l'installation |
| Renseignements de l'admission et du départ | Date de demande de transfert |
| Renseignements de l'admission et du départ | Type de destination au départ |
| Renseignements de l'admission et du départ | Code d'installation de destination au départ |
| Renseignements de l'admission et du départ | Nom d'installation de destination au départ |
| Renseignements de l'admission et du départ | Autopsie |
| Renseignements de l'admission et du départ | Cas coroner |
| Renseignements de l'admission et du départ | Don d'organe |
| Renseignements de l'admission et du départ | Numéro de séquence du service d'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Code du service d'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Date du service d'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Heure du service d'admission |
| Renseignements de l'admission et du départ | Numéro de séquence de l'unité de soins |
| Renseignements de l'admission et du départ | Unité de soins |
| Renseignements de l'admission et du départ | Précisions |
| Renseignements de l'admission et du départ | Date d'arrivée à l'unité de soins |
| Renseignements de l'admission et du départ | Heure d'arrivée à l'unité de soins |
| Renseignements de l'admission et du départ | Date de sortie de l'unité de soins |
| Renseignements de l'admission et du départ | Heure de sortie de l'unité de soins |
| Signes vitaux | Date de prise des signes vitaux |
| Signes vitaux | Heure de prise des signes vitaux |
| Signes vitaux | Ouverture des yeux |
| Signes vitaux | Réponse verbale |
| Signes vitaux | Réponse motrice |
| Signes vitaux | GCS |
| Signes vitaux | Respiration |
| Signes vitaux | Type de respiration |
| Signes vitaux | Tension artérielle systolique |
| Signes vitaux | Tension artérielle diastolique |
| Signes vitaux | Oxygène |
| Signes vitaux | Pourcentage de saturation en oxygène |
| Signes vitaux | Pouls |
| Signes vitaux | Température |
| Signes vitaux | Pression intracrânienne |
| Signes vitaux | RTS |
| Examens et Traitements | Intoxication alcool suspectée |
| Examens et Traitements | Taux intoxication alcool |
| Examens et Traitements | Intoxication drogue/médicaments |
| Examens et Traitements | Modification artificielle de l'état de conscience |
| Examens et Traitements | Type de modification de l'état de conscience |
| Examens et Traitements | Évaluation radiologique |
| Examens et Traitements | Date du FAST écho |
| Examens et Traitements | Heure du FAST écho |
| Examens et Traitements | Date d'installation du drain thoracique |
| Examens et Traitements | Heure d'installation du drain thoracique |
| Examens et Traitements | Date d'installation de l'intraveineuse |
| Examens et Traitements | Heure d'installation de l'intraveineuse |
| Examens et Traitements | Date de l'intubation |
| Examens et Traitements | Heure de l'intubation |
| Examens et Traitements | Date gazométrie |
| Examens et Traitements | Heure gazométrie |
| Examens et Traitements | Date dosage des lactates |
| Examens et Traitements | Heure dosage des lactates |
| Examens et Traitements | Numéro de séquence de l'imagerie médicale |

| | |
|--|--|
| Examens et Traitements | Type d'imagerie médicale |
| Examens et Traitements | Région du corps de l'imagerie médicale |
| Examens et Traitements | Date de demande de l'imagerie médicale |
| Examens et Traitements | Heure de demande de l'imagerie médicale |
| Examens et Traitements | Date de réalisation de l'imagerie médicale |
| Examens et Traitements | Heure de réalisation de l'imagerie médicale |
| Examens et Traitements | Numéro de séquence des traitements |
| Examens et Traitements | Code du traitement |
| Examens et Traitements | Description du code du traitement |
| Examens et Traitements | Nombre de traitements |
| Examens et Traitements | Code d'attribut de situation |
| Examens et Traitements | Code d'attribut de lieu |
| Examens et Traitements | Code d'attribut d'étendue |
| Examens et Traitements | Date du traitement |
| Examens et Traitements | Heure du traitement |
| Examens et Traitements | Lieu du traitement |
| Examens et Traitements | Date de sortie du bloc opératoire |
| Examens et Traitements | Heure de sortie du bloc opératoire |
| Examens et Traitements | Numéro de séquence de ventilation mécanique |
| Examens et Traitements | Date de début de ventilation mécanique |
| Examens et Traitements | Heure de début de ventilation mécanique |
| Examens et Traitements | Date d'arrêt de ventilation mécanique |
| Examens et Traitements | Heure d'arrêt de ventilation mécanique |
| Examens et Traitements | Traitements paramédicaux |
| Examens et Traitements | Date de prise en charge |
| Examens et Traitements | Heure de prise en charge |
| Diagnostics | Numéro de séquence du code AIS |
| Diagnostics | Code AIS |
| Diagnostics | Vérification |
| Diagnostics | Région du corps de la blessure |
| Diagnostics | Structure anatomique |
| Diagnostics | Structure anatomique spécifique |
| Diagnostics | Structure anatomique spécifique supplémentaire |
| Diagnostics | Code DX-1 |
| Diagnostics | Code DX-2 |
| Diagnostics | Code DX-3 |
| Diagnostics | Code DX-4 |
| Diagnostics | Code DX-5 |
| Diagnostics | ISS |
| Diagnostics | PS_ISS |
| Diagnostics | NISS |
| Diagnostics | Lésion pénétrante |
| Diagnostics | TCC |
| Diagnostics | Blessure Médullaire |
| Diagnostics | Numéro de séquence des complications |
| Diagnostics | Code complication |
| Diagnostics | Description du code de complication |
| Diagnostics | Numéro de séquence de comorbidité |
| Diagnostics | Comorbidité |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Circonstances |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Type de brûlure |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Race |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Occupation |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Poids à l'admission |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Poids au départ |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Inhalation |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Taux de carboxyhémoglobine |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Culture cellulaire |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Grefe |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Utilisation des ressources |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Description de la brûlure |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Brûlure antérieure |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | SARM |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | ERV |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Vasopresseurs |
| Renseignements sur les victimes de brûlures graves | Emplacement photos |

12. Banque de données sur les services en centres jeunesse (PIJ)

Cette banque ne contient **pas d'identification du patient**. L'accès se fera à partir des cubes de données mis en place par la Régie. Les cubes contiennent des informations sur deux domaines du système PIJ (LPJ et LSJPA). La liste des tables accessibles dans ces cubes est présentée ci-dessous.

Tables pour le domaine: Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)

| | |
|--|--|
| Abuseur | Vue service Évaluation sociale tutelle |
| Divulgence policière | Vue service Orientation LPJ |
| Évaluation complémentaire | Vue lien service et regroupement de mesures LPJ |
| Service article ventilé | Vue service Révision LPJ |
| Vue adresse LPJ | Vue service Révision spéciale |
| Vue demande LPJ | Vue service Réception et traitement d'un signalement |
| Vue Info consultation | Vue service Réception et traitement d'un transfert |
| Vue lien demandes LPJ | Vue service Tutelle LPJ |
| Vue mesure LPJ | Vue activité LPJ |
| Vue regroupement de mesures LPJ | Vue lien usager et demande LPJ |
| Vue service Application de mesures LPJ | Vue usager LPJ |
| Vue service Évaluation LPJ | |

Tables pour le domaine: Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA)

| | |
|---|---|
| Absence | Vue service Article 35 |
| Organisme consulté lors de l'évaluation-orientation | Vue service Autorisation détention avant comparution |
| Délit | Vue service Évaluation-orientation |
| Lien Délit et Regroupement de mesures | Vue service Examen |
| Lien Délit et Service | Vue service Rapport d'expert |
| Dénonciation | Vue service Réévaluation |
| Lien Organisme consulté et Victime | Vue lien service et regroupement de mesures LSJPA |
| Lien Mesure et Dénonciation | Vue service RPD |
| Lien Peine et Service Examen | Vue service Suivi sanctions extrajudiciaires |
| Lien Mesure et Partenaire | Vue service Suivi avant prononcé de peine |
| Partenariat | Vue service Suivi des peines |
| Victime | Vue service Transfert d'un suivi sanctions extrajudiciaires |
| Vue adresse LSJPA | Vue activité LSJPA |
| Vue demande LSJPA | Vue lien usager et demande LSJPA |
| Vue mesure LSJPA | Vue usager LSJPA |
| Vue regroupement de mesures LSJPA | |

13. Performance hospitalière APR-DRG (J57)

| Catégorie | Variable |
|-----------------|---|
| Usager | Numéro banalisé (INESSS) de l'usager |
| Usager | Mois et année de naissance |
| Usager | CODE D'ÂGE OU ÂGE DE L'USAGER |
| Usager | MASSE À LA NAISSANCE |
| Usager | SEXE |
| Usager | Code postal à 3 positions de l'usager |
| Usager | CODE GÉOGRAPHIQUE DE L'USAGER |
| Usager | RSS - CLSC USAGER - MSSS |
| Hospitalisation | CODE DE L'INSTALLATION |
| Hospitalisation | TYPE DE SOINS |
| Hospitalisation | DATE D'ADMISSION |
| Hospitalisation | DATE DE SORTIE |
| Hospitalisation | TRIMESTRE |
| Hospitalisation | RSS - CLSC INSTALLATION - MSSS |
| Hospitalisation | CLASSE-GROUPE ÉTABLISSEMENT |
| Hospitalisation | GROUPE INSTALLATION |
| Hospitalisation | CAPACITÉ EN LITS COURTE DURÉE |
| Hospitalisation | TYPE D'ADMISSION |
| Hospitalisation | TYPE DE PROVENANCE |
| Hospitalisation | CODE DE L'INSTALLATION DE. PROVENANCE |
| Hospitalisation | RESPONSABILITÉ DE PAIEMENT |
| Hospitalisation | DIAGNOSTIC PRINCIPAL |
| Hospitalisation | CODE DU SERVICE - SERVICE 1 |
| Hospitalisation | TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 1 |
| Hospitalisation | SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 1 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SERVICE 1 |
| Hospitalisation | CODE DU SERVICE - SERVICE 2 |
| Hospitalisation | TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 2 |
| Hospitalisation | SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 2 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SERVICE 2 |
| Hospitalisation | CODE DU SERVICE - SERVICE 3 |
| Hospitalisation | TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 3 |
| Hospitalisation | SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 3 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SERVICE 3 |
| Hospitalisation | CODE DU SERVICE - SERVICE 4 |
| Hospitalisation | TYPE DE SÉJOUR - SERVICE 4 |
| Hospitalisation | SPÉCIALITÉ DU MÉDECIN - SERVICE 4 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SERVICE 4 |
| Hospitalisation | SÉJOUR TOTAL DU DRG |
| Hospitalisation | TYPE DE DESTINATION |
| Hospitalisation | CODE DE L'INSTALLATION DE DESTINATION |
| Hospitalisation | DATE D'INSCRIPTION À L'URGENCE |
| Hospitalisation | SÉJOUR MAXIMUM |
| Hospitalisation | APR-DRG |
| Hospitalisation | CMD |
| Hospitalisation | INDICATEUR MÉDECINE OU CHIRURGIE |
| Hospitalisation | DATE DU TRAITEMENT (DRG) |
| Hospitalisation | SPÉCIALITÉ DU CHIRURGIEN (DRG) |
| Hospitalisation | TRAITEMENT OPÉRATOIRE (DRG) |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE NORMALISATION DE LA GRAVITÉ CLINIQUE |
| Hospitalisation | CODE D'EXCLUSION |
| Hospitalisation | CODE DE L'UNITÉ - SOINS INTENSIFS 1 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SOINS INTENSIFS 1 |
| Hospitalisation | CODE DE L'UNITÉ - SOINS INTENSIFS 2 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SOINS INTENSIFS 2 |
| Hospitalisation | CODE DE L'UNITÉ - SOINS INTENSIFS 3 |
| Hospitalisation | NOMBRE DE JOURS - SOINS INTENSIFS 3 |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE GRAVITÉ CLINIQUE |
| Hospitalisation | SÉQUENCE - GRAVITÉ DES DIAGNOSTICS |
| Hospitalisation | PMS - RISQUE DE MORTALITÉ |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE CORRECTION POUR NEUROSTIMULATEUR |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE CORRECTION POUR TRAUMATOLOGIE TERTIAIRE |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE CORRECTION POUR DON D'ORGANES |
| Hospitalisation | NIRRU |
| Hospitalisation | NIVEAU D'ACCÈS |

| | |
|-----------------|---|
| Hospitalisation | CODE DE L'ÉTABLISSEMENT |
| Hospitalisation | TECHNIQUE D'ANESTHÉSIE (TRAITEMENT DRG) |
| Hospitalisation | SPÉCIALITÉ DE L'ANESTHÉSISTE (TRAITEMENT DRG) |
| Hospitalisation | BUFFERS (TRAITEMENT DRG) |
| Hospitalisation | CODE DE CAUSE EXTÉRIEURE D'ACCIDENT |
| Hospitalisation | CODE DE LIEU D'ACCIDENT |
| Hospitalisation | NOMBRE TOTAL DE CONSULTATIONS |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE CAS SUBSTITUABLE EN CHIRURGIE D'UN JOUR |
| Hospitalisation | SÉJOUR MINIMUM |
| Hospitalisation | APR-DRG DE CHIRURGIE D'UN JOUR |
| Hospitalisation | NIRRU DE BASE DE LA CHIRURGIE D'UN JOUR |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE CORRECTION POUR COEUR MÉCANIQUE |
| Hospitalisation | INDICATEUR DE CORRECTION POUR INTERVENTIONS MULTIPLES |

14. Évènements démographiques : Fichier des décès RED/D (K29)

| Catégorie | Variable |
|-----------|--|
| Usager | Numéro banalisé (INESSS) de l'usager |
| Usager | Mois et année de naissance |
| Usager | Lieu de naissance du décédé |
| Usager | Sexe du décédé |
| Usager | Âge du conjoint |
| Usager | État civil du décédé |
| Usager | Langue d'usage du décédé |
| Usager | Code postal à 3 positions de l'usager |
| Usager | Code municipal de résidence du décédé |
| Usager | Territoire de CLSC de résidence du décédé |
| Usager | RLS selon CLSC du lieu de résidence |
| Usager | Région sociosanitaire de résidence du décédé |
| Usager | Indice de défavorisation |
| Décès | Date du décès |
| Décès | Code postal à 3 positions du lieu du décès |
| Décès | Code municipal du lieu du décès |
| Décès | Région sociosanitaire du lieu du décès |
| Décès | Autopsie |
| Décès | Catégorie initiale du décès |
| Décès | Cause initiale du décès |
| Décès | Cause regroupée NCHS initiale du décès |
| Décès | Cause secondaire - 1 à 20 du décès |
| Décès | Code base |
| Décès | Code de l'établissement |
| Décès | Code d'état |
| Décès | Code groupe |
| Décès | Code de lieu de mort violente |
| Décès | Numéro banalisé (INESSS) du médecin |
| Décès | Date de prise en charge |
| Décès | Date de réception |
| Décès | Identificateur de décès néonatal MSSS |
| Décès | Décès par suite de grossesse |
| Décès | Disposition du corps |
| Décès | Poids du nouveau-né |
| Décès | Qualité du déclarant |
| Décès | Transfert au coroner |
| Décès | Code imp. Mald. Decl. Oblig. |

15. Évènements démographiques : Fichier des mortinaissances RED/M (K29)

| Catégorie | Variable |
|----------------|---|
| Usager | Numéro banalisé (INESSS) du père |
| Usager | Age du père |
| Usager | Lieu de naissance du père |
| Usager | Langue maternelle du père |
| Usager | Numéro banalisé (INESSS) de la mère |
| Usager | Age de la mère |
| Usager | Lieu de naissance de la mère |
| Usager | Langue maternelle de la mère |
| Usager | État matrimonial de la mère |
| Usager | Situation maritale |
| Usager | Langue d'usage de la mère |
| Usager | Scolarité de la mère |
| Usager | Code municipal de résidence de la mère |
| Usager | Code postal à 3 positions de la mère |
| Usager | RLS de résidence de la mère |
| Usager | RSS de résidence de la mère |
| Usager | Nombre de naissances vivantes |
| Usager | Nombre de mort-nés |
| Usager | Total accouchements |
| Usager | Date de la dernière naissance |
| Mortinaissance | Date de la mortinaissance |
| Mortinaissance | Pays ou province du lieu de l'événement |
| Mortinaissance | Code de l'établissement |
| Mortinaissance | Sexe du mort-né |
| Mortinaissance | Type d'accouchement |
| Mortinaissance | Ordre d'accouchement |
| Mortinaissance | Poids du mort-né |
| Mortinaissance | Durée de grossesse |
| Mortinaissance | Cause médicale de la mortinaissance |
| Mortinaissance | Code autopsie |
| Mortinaissance | Code disposition du corps |
| Mortinaissance | Professionnel déclarant |
| Mortinaissance | Numéro banalisé (INESSS) du médecin |
| Mortinaissance | Date de la prise en charge |

16. Évènements démographiques : Fichier des naissances vivantes RED/NV (K29)

| Catégorie | Variable |
|-----------|--|
| Enfant | Numéro banalisé (INESSS) de l'enfant |
| Enfant | Sexe de l'enfant |
| Enfant | Type de naissance |
| Enfant | Ordre de naissance |
| Enfant | Code de l'établissement |
| Enfant | Indicateur de lieu selon etab. MSSS |
| Enfant | Indicateur hors-Québec MSSS |
| Enfant | Code municipal du lieu de naissance |
| Enfant | Code postal à 3 positions de lieu de naissance |
| Enfant | RSS lieu de naissance de l'enfant |
| Enfant | Identificateur enfants prématurés MSSS |
| Enfant | Identificateur enfants à faible poids MSSS |
| Enfant | Poids de naissance |
| Enfant | Percentile poids |
| Mère | Numéro banalisé (INESSS) de la mère |
| Mère | Durée de grossesse |
| Mère | Age de la mère |
| Mère | État matrimonial de la mère |
| Mère | Situation maritale |
| Mère | Langue maternelle de la mère |
| Mère | Langue maison |
| Mère | Scolarité de la mère |
| Mère | Lieu de naissance de la mère |
| Mère | Code municipal de résidence de la mère |
| Mère | Code postal à 3 positions de la mère |
| Mère | RSS de résidence de la mère |
| Mère | CLSC mère |
| Mère | Nombre de naissances vivantes |
| Mère | Nombre de mort-nés |
| Mère | Total accouchements |
| Mère | Date de la dernière naissance |
| Mère | Qualité accoucheur |
| Mère | Calcul MSSS (nombre naissances vivantes + 1) |
| Mère | Identificateur de morti antérieures MSSS |
| Mère | Indice de défavorisation |
| Père | Numéro banalisé (INESSS) du père |
| Père | Age du père |
| Père | Lieu de naissance du père |
| Père | Langue maternelle du père |

ANNEXE 7

POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS



Politique de protection des renseignements personnels

| | |
|--|--|
| Le secrétariat général est responsable de la conception, de la rédaction, de la mise en place, de la révision et de l'appropriation de cette politique par le personnel et les équipes. | CODE : SG – 07–2013–09 |
| | Approuvée le : 20 juin 2013 |
| | Entrée en vigueur le : 3 septembre 2013 |
| | Révisée le : |
| | Modifiée le : |
| DESTINATAIRES : <ol style="list-style-type: none">1. Les gestionnaires de l'INESSS.2. Toute personne mandatée par l'INESSS pour la réalisation de travaux, notamment, les membres du personnel, régulier ou à contrat, les experts, les membres des comités permanents.3. Secrétariat de chaque bureau administratif pour intégrer au répertoire des politiques. | |

1. OBJET DE LA POLITIQUE

- 1.1 La Loi constitutive de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après l'« Institut ») prévoit à l'article 12 que « (...) Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'Institut prend des mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels qu'il recueille. Il doit notamment adopter une politique relative à la sécurité et à la protection de ces renseignements. Cette politique doit être approuvée par le ministre, avec ou sans modification (...) ».
- 1.2 La présente politique vise à préciser l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de toute autre loi touchant la protection des renseignements personnels dans le cadre des activités de l'Institut.

2. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 2.1 La politique vise à déterminer les principes encadrant la protection des renseignements personnels. Elle énonce les mécanismes devant être instaurés afin de s'assurer de la protection des renseignements personnels, et ce, tout au long de leur cycle de vie (collecte, utilisation, consultation, communication, conservation, destruction); de même que les rôles et responsabilités de chacun.

3. CHAMP D'APPLICATION

- 3.1 La présente politique doit être appliquée à tout employé de l'Institut, tout expert ayant un mandat avec l'Institut, toute personne rémunérée dans le cadre d'un contrat avec l'Institut, quelle que soit la source de financement utilisée pour assurer cette rémunération, ainsi qu'à tout étudiant et stagiaire. Cette politique vise toutes les personnes ayant accès, sur place ou à distance, à des renseignements personnels détenus par l'Institut dans l'exercice de ses fonctions et pour lesquels il a la responsabilité d'assurer la protection.
- 3.2 Les renseignements personnels visés sont ceux détenus par l'Institut dans l'exercice de ses fonctions, que sa conservation soit assurée par lui-même ou par un tiers.

4. DÉFINITIONS

- 4.1 Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique, à moins que le contexte d'un article ne l'indique autrement:
 - 4.1.1 **Renseignement personnel** : renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

- 4.1.2 **Cycle de vie des renseignements personnels** : l'ensemble des étapes que franchit un renseignement et qui vont, le cas échéant, de sa collecte, son utilisation, sa consultation, sa communication, sa conservation et sa destruction, et ce, peu importe son support.
- 4.1.3 **Utilisateur** : toutes personnes ayant accès, sur place ou à distance, à des renseignements personnels détenus par l'Institut dans l'exercice de ses fonctions.
- 4.1.4 **Document** : Un document est constitué d'information portée par un support. L'information y est délimitée et structurée de façon tangible ou logique selon le support qui la porte, et elle est intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images. L'information peut être rendue au moyen de tout mode d'écriture, y compris d'un système de symboles transcritibles sous l'une de ces formes ou en un autre système de symboles. Pour l'application de la présente politique, est assimilée au document toute banque de données dont les éléments structurants permettent la création de documents par la délimitation et la structuration de l'information qui y est inscrite.

5. CADRE JURIDIQUE

- 5.1 La présente politique s'appuie sur les textes légaux et administratifs suivants :
- 5.1.1 Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (chapitre I-13.03).
- 5.1.2 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1).
- 5.1.3 Loi sur les archives (c. A-21.1).
- 5.1.4 Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information c. C-1.1).
- 5.1.5 Institut national de santé publique du Québec, Directive sur l'accès aux renseignements personnels par le personnel de l'Institut, 22 octobre 2002.
- 5.1.6 Institut national de santé publique du Québec, Directive sur la destruction des documents renfermant des renseignements personnels, 14 mai 2001.

6. AUTRES RÉFÉRENCES

- 6.1 La présente politique est également inspirée des textes suivants :
- 6.1.1 Guide en matière de protection des renseignements personnels dans le développement des systèmes d'information, à l'intention des ministères et organismes publics, version 1.0, Commission d'accès à l'information, 2002.
- 6.1.2 Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, Loi sur l'administration publique, c. A-6.01, a.66, 11 avril 2006.

6.1.3 Politique concernant la sécurité de l'information, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, version 1.1, 31 mars 2009.

6.1.4 Directive concernant le traitement et la destruction de tout renseignement, registre, donnée, logiciel, système d'exploitation ou autre bien protégé par un droit d'auteur, emmagasiné sur un équipement micro-informatique ou un support informatique amovible (C.T. 193953).

6.1.5 Directive sur la destruction des documents renfermant des renseignements personnels, Institut national de santé publique du Québec, 14 mai 2001.

6.1.6 Directive sur l'accès aux renseignements personnels de l'Institut, Institut national de santé publique du Québec, 22 octobre 2002.

7. PRINCIPES DIRECTEURS

- 7.1 En conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et à la protection des renseignements personnels, l'Institut prend les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels qui sont raisonnables compte tenu, notamment, de leur sensibilité, de la finalité de leur utilisation, de leur quantité, de leur répartition et de leur support.
- 7.2 Un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est mis sur place afin de soutenir le président-directeur général dans l'exercice de ses fonctions et obligations. Ce comité est composé du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, du responsable de la sécurité de l'information (directeur responsable des ressources informationnelles), du responsable de la gestion documentaire (bibliothécaire en chef), du conseiller juridique, du conseiller à l'éthique et de toute autre personne dont l'expertise est requise.
- 7.3 En conformité avec la loi, un renseignement personnel est accessible, sans le consentement de la personne concernée, à toute personne qui a la qualité pour le recevoir au sein d'un organisme public lorsque ce renseignement est nécessaire à l'exercice de ses fonctions. En outre, cette personne doit appartenir à l'une des catégories de personnes visées dans la déclaration de fichier de renseignements personnels tenus par l'organisme.
- 7.4 L'Institut établit, maintient à jour et rend accessible sur son site internet, un inventaire de ses fichiers de renseignements personnels. Cet inventaire contient, pour chaque fichier, les informations suivantes :
 - les catégories de renseignements qu'il contient, les fins pour lesquelles les renseignements sont conservés et le mode de gestion de ces fichiers;
 - la provenance des renseignements versés au fichier;
 - les catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier;
 - les catégories de personnes qui ont accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions;

- les mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels.

7.5 La déclaration de fichier de renseignements personnels est prévue à l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et se présente sous la forme d'un formulaire que doit remplir et tenir à jour chaque organisme pour chacun de ses fichiers de renseignements personnels.

7.6 Conformément à la loi, l'Institut inscrit dans un registre toute communication, toute collecte et toute utilisation à d'autres fins que celles pour lesquelles des renseignements personnels ont été recueillis.

8. RESPONSABILITÉ

8.1 Le président-directeur général est le premier responsable de la protection des renseignements personnels. Il peut toutefois déléguer cette tâche à un membre de son personnel de direction.

8.2 La coordination, la mise en œuvre et la mise à jour de cette politique sont assurées par le responsable de la protection des renseignements personnels et le responsable de la sécurité de l'information, le cas échéant.

8.3 Les gestionnaires sont responsables de l'application de cette politique au sein de leur unité administrative.

8.4 Tout utilisateur a l'obligation de protéger les renseignements qui sont mis à sa disposition en les utilisant avec discernement et aux seules fins prévues. La responsabilité de chacun en matière de protection des renseignements personnels est à la fois individuelle et collective.

8.5 Tout utilisateur a l'obligation de signaler à son gestionnaire, ou au représentant de l'Institut déterminé par contrat, sans tarder, tout acte susceptible de représenter une atteinte réelle ou présumée à la sécurité des renseignements personnels, tel que le vol, l'intrusion, les dommages, la fraude, l'accès non autorisé, l'indiscrétion et l'utilisation abusive ou ne correspondant pas aux fins prévues.

8.6 Le directeur responsable des ressources humaines s'assure d'intégrer à chaque dossier du personnel une description de tâches démontrant clairement la nécessité pour une personne d'avoir accès aux renseignements personnels dont elle a besoin dans le cadre de ses fonctions.

8.7 Le directeur responsable des ressources informationnelles assure également la mise à jour du registre des droits d'accès.

8.8 L'Institut doit obtenir de chacun de ses membres et de toute personne qui y travaille ou avec qui il a conclu un contrat de service, un engagement de confidentialité à l'égard des renseignements qu'il détient.

9. COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- 9.1 L'Institut peut, conformément à l'article 12 de sa loi constitutive, requérir d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements personnels nécessaires à la réalisation des études ou évaluations faites en application des articles 5 à 7 de sa loi pour, notamment, établir des trajectoires de soins et de services, étudier l'évolution de certaines maladies et problèmes de santé ou de services sociaux et en déterminer l'ampleur, connaître le niveau d'utilisation des services, des technologies, des modes d'intervention et des médicaments ou évaluer les impacts sur les différentes ressources impliquées du système de santé et de services sociaux. Sauf pour la réalisation de ces fins ou dans les cas prévus aux paragraphes 1 à 4 du deuxième alinéa de l'article 59 ou à l'article 59.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les renseignements ainsi recueillis ne peuvent faire l'objet d'une communication subséquente.
- 9.2 Les données requises par la direction des ressources humaines sont également traitées conformément à la loi, de même qu'à cette politique.

10. UTILISATION

- 10.1 Les renseignements personnels détenus par l'INESSS ne peuvent être utilisés qu'aux seules fins pour lesquelles ils lui ont été confiés.

11. CONSULTATION

- 11.1 Un utilisateur ne peut avoir accès à des renseignements personnels que dans l'exercice de ses fonctions et lorsque celles-ci le requièrent. Ainsi, l'Institut met en place une gestion des droits d'accès afin d'assurer que seules les personnes possédant la qualité pour prendre connaissance de renseignements personnels ont effectivement accès à ces renseignements personnels.
- 11.2 Pour les renseignements personnels sur support papier, le contrôle s'effectue en sécurisant les lieux de conservation (espaces de travail et classeurs), en limitant la circulation et la manutention aux personnes autorisées et en appliquant les dispositions relatives à la destruction de documents renfermant des renseignements personnels.
- 11.3 Pour les renseignements personnels sur support informatique, le contrôle s'effectue à l'aide d'un registre des droits d'accès. On y consigne les droits des différents utilisateurs et on y assure la gestion des identifiants et des mots de passe.
- 11.4 Seuls les gestionnaires ont l'autorité nécessaire de donner des accès aux utilisateurs à des renseignements personnels, conformément à la présente politique.
- 11.5 Le registre des droits d'accès doit être mis à jour. Ainsi, un droit d'accès doit être suspendu ou révoqué lorsque, notamment, l'utilisateur :
- quitte définitivement l'Institut ou est congédié ;
 - termine son contrat ou son assignation ;

- change de fonctions à l'intérieur de l'Institut et que ses nouvelles tâches n'exigent pas l'accès aux renseignements personnels, ou lorsque les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses fonctions n'exigent pas l'accès aux mêmes renseignements personnels que ses fonctions initiales ;
- s'absente pour une période déterminée ou indéterminée ;
- divulgue ou accède à des renseignements personnels pour des raisons autres que l'exercice de ses fonctions.

12. COMMUNICATION

12.1 Les renseignements personnels ne peuvent faire l'objet d'une communication sans le consentement de la personne concernée, excepté les seuls cas prévus par la loi.

13. CONSERVATION

13.1 L'Institut ne doit détenir que les renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses activités.

13.2 L'Institut prend les moyens afin d'assurer l'intégrité de manière à ce qu'elle ne soit pas détruite ou altérée de quelque façon que ce soit sans l'autorisation, et que le support de cette information lui procure la stabilité et la pérennité voulues.

13.3 L'Institut met en place plusieurs mesures de sécurité visant à protéger les renseignements personnels qu'il détient, notamment :

- l'ajout à notre code de déontologie de règles concernant l'obligation de préserver la confidentialité des renseignements personnels contenus dans les dossiers.
- L'obligation, pour nos mandataires et partenaires qui ont accès à des renseignements personnels, de signer des ententes de confidentialité ;
- La mise en place de système de sécurité afin de limiter l'accès aux renseignements personnels aux seules personnes autorisées ;
- La mise en place de mesures de protection appropriées relativement à nos systèmes informatiques et aux renseignements qu'ils contiennent ;
- La signature, par tous les employés de l'Institut, eu égard à leur lien d'emploi, d'un engagement de confidentialité.

14. DESTRUCTION

14.1 Lorsque l'objet pour lequel un renseignement personnel a été recueilli est accompli, tout membre du personnel doit, conformément aux règles de disposition établies dans le calendrier de conservation de l'Institut, procéder au versement ou à la destruction du document sur lequel est consigné ce renseignement.

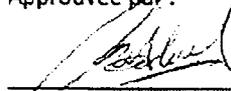
14.2 La destruction des renseignements personnels consignés sur support papier doit obligatoirement être effectuée par déchiquetage sur place ou entreposée dans un endroit fermé à clé avant de les confier à une entreprise spécialisée qui effectuera le déchiquetage.

14.3 La destruction des renseignements personnels consignée sur support informatique doit être effectuée par effacement des renseignements conformément à la directive du 19 octobre 1999 émise par le Conseil du trésor (C.T. 193953) et qui s'intitule : « Directive concernant le traitement et la destruction de tout renseignement, registre, données, logiciel, système d'exploitation ou autre bien protégé par un droit d'auteur, emmagasiné sur un équipement micro-informatique ou un support informatique amovible ».

15. APPROBATION ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

15.1 La présente politique entre en vigueur à la date de sa signature par le président-directeur général de l'Institut et suivant l'approbation par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Approuvée par :



Réjean Hébert
Ministre de la Santé et des Services sociaux

Date : 3/09/2013



Juan Roberto Iglesias
Président-directeur général
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Date : 2013-07-10